

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL

Le 28 octobre 2020, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 4 novembre 2020, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
O. RYCKEBUSCH



CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille vingt, le 4 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Olivier RYCKEBUSCH, Maire**

Présents : S. DZIKOWSKI, G. HOEDT, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSHCAL, P. STRUK, adjoints
J. LOPEZ, E. RICHARD, S. THOMAS, J.P. GOKELAERE, B. ETCHEVERRY, L. MARCANT, R. DANIEL, M. COEUGNET, G. COLIN, C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : S. LESTAVEL à M. LILLIO, D. BUGE à M. LEMATRE, F. LAILLANT à N. HENNI

Secrétaire de séance : G. COLIN

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2020**
- **Règlement intérieur du conseil municipal.**
- **Collaborateur de cabinet.**
- **Modification du tableau des effectifs communaux.**
- **Régime des astreintes.**
- **Convention service civique association Horizon.**
- **Convention association Initiatives Rurales.**
- **Révision des tarifications.**
- **Bons cadeaux.**
- **Décision modificative budgétaire n°1.**
- **Révision AP/CP salle multi services.**
- **Admission en non valeur**
- **Renouvellement de la convention « groupes » office de tourisme intercommunal.**

Avant de débuter le conseil municipal, il est demandé à l'ensemble des élus de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

O. RYCKEBUSCH : « *Avant de commencer le conseil, je souhaite faire un point sur le travail effectué par l'équipe municipale ces dernières semaines. Vous le savez tous, la situation actuelle est dramatique avec un taux d'incidence qui avoisine les 500 pour 100 000 habitants. Le Centre Hospitalier de Dunkerque voit chaque jour arriver de nouveaux cas et de tous âges. Face à cette situation compliquée, le gouvernement a fait le choix, sans aucune concertation avec les maires, de procéder à un nouveau confinement partiel tout au moins. Ce second confinement est vécu comme une profonde injustice de la part de nos commerçants que je soutiens plus que tout face à une concurrence déloyale par rapport à la grande distribution. Dans le même temps, les GAFAs sont les grands gagnants et pourraient, notamment Amazon, voir, d'après les économistes, leur chiffre d'affaire bondir de près de 40 % alors que nos petits commerces agonisent. Je tiens à rappeler qu'à Leffrinckoucke il y a plusieurs petits commerces qui aujourd'hui ne peuvent plus exercer.*

Je pense au Bistrot, je pense au Saint Cloud partiellement, très partiellement même, je pense aux Oyats pour qui c'est très compliqué, je pense aussi au Clos des Fées et de l'Ours et bien d'autres. Nous pouvons voir ici et là des maires qui s'insurgent face à ce gouvernement qui, semble t-il, est plus incohérent que jamais. Je n'ai pas pris d'arrêté, tout au moins pour l'instant, pour autoriser nos commerçants à travailler. Par contre s'il le fallait, je n'hésiterai pas à le faire, même si, nous le savons tous, cela n'a pas réellement d'intérêt. Si la situation continue, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité et de l'opposition, nous devons, ensemble, décider de l'attribution d'aides financières. J'espère pouvoir compter sur vous car c'est ensemble que nous pourrions trouver des solutions. Dans le même temps, nous devons être au plus près de nos habitants. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques semaines, les élus ont réfléchi à la mise en place d'un questionnaire qui s'intitulait : mieux vous connaître. A ce jour, de très nombreux habitants nous ont répondu, alors que certaines personnes de l'opposition ont priorisé la critique de ce document plutôt que sa réelle utilité. Encore aujourd'hui nous recevons régulièrement des questionnaires. C'est vous dire si les habitants en ont compris l'usage et l'importance. Pour votre information : tous les habitants qui ont répondu à ce questionnaire ou qui sont référencés sur le fichier du CCAS sont appelés par les élus, les agents du CCAS et de la ville. Une grande majorité d'entre eux sont surpris, agréablement, et avouent ne jamais avoir été contactés lors de la première vague. Je profite pour remercier Mme Veillon, ma directrice générale des services, et l'ensemble des agents, qui se mobilisent autour des élus pour être le plus efficace possible. Par ailleurs, nous avons, comme nous le préconisent les arrêtés concernant ce contexte sanitaire difficile, mis en place une politique de télétravail afin de préserver au mieux la santé de chacun. Ainsi, les personnes qui sont ciblées sensibles resteront chez elles en autorisation spéciale d'absence, les autres en télétravail ou en présentiel. En tout état de cause, tout est mis en place pour respecter les gestes barrières et la distanciation sociale. La circulaire du 29 octobre relative à la continuité du service informe l'importance de garantir la continuité de la vie de la nation. Je laisse la parole à l'opposition, y a t-il des questions ? »

J.P. MOUGEL : « *Et les résultats de cette enquête, est-ce qu'ils donnent lieu à la création d'un fichier ? Et est-ce que ce fichier a été autorisé par la commission nationale informatique et des libertés ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Alors, les résultats de cette enquête sont aujourd'hui dépouillés par les agents du CCAS et gardés chez eux. Par contre, effectivement, les élus, les agents de la ville..., alors on s'est protégé tout de même soyez rassuré, par contre, aujourd'hui vous comprendrez l'importance d'être très réactif face à cette situation qui aujourd'hui s'accélère. On a pu rencontrer, pas plus tard qu'hier, des personnes qui n'étaient pas connues des fichiers et qui ont, grâce à ce questionnaire, pu se rapprocher des services. Donc, je pense qu'aujourd'hui, sincèrement, il faut qu'on unisse nos forces. Et d'ailleurs, nous avons pu rencontrer M. Berteloot et M. Pedretti pas plus tard que samedi passé, pour qu'on puisse ensemble faire ce travail qui a une réelle importance aujourd'hui. Donc, vous êtes les bienvenus si vous voulez venir participer, bien évidemment, avec nous aux appels téléphoniques. M. Berteloot ? M. Pedretti ? Donc nous allons pouvoir maintenant démarrer le conseil municipal qui est le second depuis la mise en place de cette nouvelle équipe et qui se déroule dans la salle de la Poudrière pour respecter les mesures de distanciation, vous l'avez bien compris, et soyez rassuré M. Berteloot, suite à votre questionnement cette séance sera bien enregistrée. »*

Délibération n° 0_1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2020.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2020 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE celui-ci.

Délibération n° 0_2

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR.

Suite à l'interpellation de la Sous-Préfecture de Dunkerque, il y a lieu de préciser les conditions des alinéas n°16, n°21 et n°22 de la délibération n° 1_2 du 26 août 2020, relative aux délégations du conseil municipal au Maire, et de délibérer à nouveau sur cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE cet ajout.

M. PEDRETTI : « *Excusez-moi, M. le Maire, je voulais juste savoir pourquoi cet ajout ? Qu'est-ce qui a cloché dans la première délibération si j'ose dire ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Eh bien, écoutez, c'est parce que nous avons été interpellés par la Sous-Préfecture sur trois points : les 16, 21 et 22. Donc, il nous faut maintenant pouvoir rectifier.*

Alors, je pense que ce jour là personne le l'a vu, ni vous, ni moi, ni M. Berteloot, donc on va remettre ces points à l'ordre du jour, comme cela ça permettra d'être..., vous savez des fois c'est juste des petits mots, donc voilà. Donc on va passer au vote pour le rajout de ces trois points. »

M. HENNI : « Je voulais revenir sur cette disposition en ce sens que nous nous étions abstenus sur cette délégation lors du précédent conseil municipal. Et par souci de cohérence on va s'abstenir au moins sur l'article 16. »

O. RYCKEBUSCH : « Excusez-moi, M. Henni, je pense que lorsque l'on parle dans le micro ce serait peut être mieux qu'on baisse, parce qu'on ne vous entend pas. »

M. HENNI : « Je disais que, par souci de cohérence, nous allons nous abstenir sur l'article 16 comme nous l'avions fait précédemment. »

O. RYCKEBUSCH : « D'accord, mais cela on le verra quand on va passer en délibération. Pour l'instant on vote juste l'ajout. »

P. BERTELOOT : « Pour rester cohérent avec le vote de la première fois, on s'était abstenu, on continue. »

O. RYCKEBUSCH : « Des fois on peut changer. »

P. BERTELOOT : « Pour une fois c'est pas en mal. Lors du vote précédent vous aviez fait voter article par article. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, mais nous avons eu l'autorisation de ne pas revoir tous les... »

P. BERTELOOT : « Oui, mais le 21 et le 22 par exemple ? On n'a pas voté. »

O. RYCKEBUSCH : « Ah non, pour l'instant on vote juste l'ajout à l'ordre du jour et on va le voter juste après le règlement intérieur, M. Berteloot. »

P. BERTELOOT : « Entendu, pour l'ajout on est pour alors. »

O. RYCKEBUSCH : « J'ai bien dit, nous votons pour le rajout. »

P. BERTELOOT : « Donc pour le rajout je suis favorable. »

O. RYCKEBUSCH : « Ah d'accord, j'étais déjà inquiet. »

Délibération n° 1_1

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, spécifie : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal Administratif ».

Le projet a été présenté pour lecture avec la convocation du conseil municipal.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, 3 abstentions : P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL)

APPROUVE celui-ci.

M. PEDRETTI : « Oui, M. le Maire, écoutez, on a pris le temps de regarder ce règlement intérieur, on a pris le temps aussi de le comparer avec ce qui avait été fait sous le mandat précédent, et je dois dire que, il y a deux remarques. Cela change très peu, la continuité avec les pratiques précédentes, mais ce n'est pas un compliment parce que de fait, et vous le savez bien, on avait été plus que réservé sur les pratiques précédentes, cela change très peu, et quand cela change, cela ne change pas dans le bon sens. Je vais prendre deux ou trois exemples assez simples. »

S. DZIKOWSKI : « M. Pedretti, pouvez-vous parler peut être un peu plus fort et baisser le masque ? Parce qu'autrement on n'entendra pas, ce sera mal enregistré. »

M. PEDRETTI : « Baisser le masque, je fais cours en permanence avec cela, donc je crois qu'on comprend assez bien. Mais je vais essayer de parler un petit peu plus fort.

En réalité, ce qui me chagrine, c'est la limitation du temps de parole. Clairement, l'article 17, à un moment donné vous dites, le temps de parole est de cinq minutes environ par intervention de quelque nature que ce soit. Mais cinq minutes ce n'est rien, M. le Maire. Et il y a des sujets qui demandent d'avoir beaucoup plus de développement, moi je pense en particulier au débat budgétaire. Là, honnêtement cinq minutes..., je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs cette limitation dans le temps, parce que par définition, un débat peut durer, c'est comme cela. Un conseil municipal sert à cela. Voilà, un débat est un débat et quelque soit le temps qu'on y consacre. Autre exemple, je ne sais même pas si c'est strictement légal d'ailleurs, mais peu importe, c'est l'état d'esprit, concernant la question des amendements. Vous semblez vous autoriser à ne pas les étudier directement en conseil municipal, or le droit d'amendement c'est un droit de modifier des textes. Ce serait quand même bien que ce soit fait en conseil municipal et pas renvoyé à l'administration. Surtout, et vous savez très bien qu'on avait eu la discussion lors du mandat précédent, les fameuses questions écrites en fin de conseil, on aimerait qu'elles puissent donner lieu à débat. Et là, visiblement, ce n'est pas votre souhait. C'est l'article 27. Vous dites : la question écrite ne donne pas lieu à débat sauf si le Maire le juge opportun. Sauf si le Maire le juge opportun, vous allez nous dire « oui je vous autoriserai à le faire », mais pourquoi écrire dans ce cas là que la question écrite ne donne pas lieu à débat ? Bon bref, voilà, je ne vais pas être trop long là-dessus, c'est un peu décevant comme règlement intérieur, je trouve qu'il ne donne pas l'impression que vous ayez envie d'échanges qui s'éternisent trop longtemps. Or, ce n'est pas un point de détail cette histoire là, les conseils municipaux sont des moments de discussion. Cela a lieu assez rarement finalement, c'est le seul moment où on peut échanger, pourquoi formaliser cela de manière excessive ? Voilà c'est pourquoi nous, on votera contre ce règlement. »

O. RYCKEBUSCH : « D'accord, je vais vous répondre M. Pedretti, je pense que le meilleur débat c'est lors des commissions qu'il doit avoir lieu, et là, on peut prendre effectivement tout notre temps. Et on peut même ne pas n'en faire qu'une sur le même sujet, mais en faire deux, voire trois, là-dessus il n'y a aucun souci. Donc les débats auront bel et bien lieu, il n'y a pas de souci, on a fait d'ailleurs une commission, où M. Mougel était présent, sur les finances, j'ai d'ailleurs apprécié les échanges que nous avons eu lors de cette commission. J'ai eu aussi une commission avec M. Henni, où là c'était effectivement un peu plus long sur certains débats. Donc, vous savez, à un moment donné, je pense qu'il ne faut pas que les conversations durent comme cela pendant des heures et des heures. On pourrait avoir le sentiment, des fois, de tourner en rond. Donc moi je préfère qu'on prenne notre temps lors des commissions, vraiment, et que le jour du conseil on puisse échanger et puis statuer sur les choses qui ont été vues et discutées même longuement si c'est nécessaire, et on le fera lors des commissions. Donc voilà un peu notre position. Maintenant, je comprends votre position, mais les prochaines commissions j'espère que vous serez là, parce que, semble t-il, vous n'étiez pas à la précédente. Alors bon, sachez aussi que concernant les commissions, vous comprendrez qu'autour de la table il y a des personnes de tous métiers, de tous horizons, qui travaillent dans le privé et dans le public et les arrangements des uns n'arrangent pas forcément les autres. Par contre, on essaiera de faire en sorte que cela se passe le soir de façon à ce que les personnes qui travaillent puissent se rendre disponible, et on essaiera de s'arranger pour que les acteurs des commissions puissent participer et les multiplier si il faut, il n'y a aucun souci là-dessus. »

P. BERTELOOT : « Oui, M. le Maire, moi je suis également partisan pour que vous fassiez une exception pour le débat budgétaire, et rallonger un peu ce temps de parole de cinq minutes. Il ne s'agit pas de le prolonger ad vitam æternam, le but n'est pas là, mais cinq minutes pour le temps fort de l'année, ce n'est quand même pas beaucoup. Je sais bien qu'il y a une chanson qui dit « cinq minutes c'est pas longtemps », mais quand même, vous pourriez faire une exception pour le débat budgétaire. »

O. RYCKEBUSCH : « Je vais vous dire la même chose. Nous avons les commissions où nous pourrions discuter, échanger, on pourra même faire des groupes de travail où là on pourra faire venir plus de personnes, pas forcément celles qui sont dans les commissions, mais pour le règlement intérieur, on laisse, je laisse au vote à cinq minutes. »

P. BERTELOOT : « C'est votre décision, mais je vous rappelle qu'une commission n'est pas une instance officielle, c'est une séance de travail, ça n'a pas le caractère officiel que porte un conseil municipal. »

O. RYCKEBUSCH : « Bon, on dira que si vous parlez cinq minutes, que Mme Dehaese parle cinq minutes et M. Mougel cinq minutes, cela fait déjà quinze minutes. »

P. BERTELOOT : « Si vous le prenez comme cela, on est d'accord. »

M. PEDRETTI : « Je laisserai la parole à Nourredine après coup. C'est amusant, M. le Maire, enfin je ne sais pas si c'est amusant, c'est exactement, mot pour mot, la réponse que vous me faites est celle que M. Weisbecker m'a faite au mandat précédent. Et je lui avais répondu non. Parce que pour moi les commissions, eh bien la différence entre une commission et un conseil c'est que le conseil est public, précisément, et ce qui est fondamental en démocratie, vous le savez très bien M. le Maire, c'est la publicité des débats. Donc moi, votre réponse me gêne là-dessus, vraiment.

Parce que le débat doit être public, accessible à tous. Aujourd'hui il n'y a personne, mais peut être demain y aura t-il du monde dans ce conseil municipal ? Ils ne viennent pas en commission. Voilà, là je suis vraiment très embêté par votre réponse. Je précise en passant que si j'étais absent à la dernière commission c'est pour une raison familiale. »

O. RYCKEBUSCH : « Cela je n'étais pas censé le savoir, M. Pedretti. Par contre, concernant le débat public, je reviens dessus. Le débat public, quand le public vient dans les différents conseils municipaux, combien de personnes viennent ? Combien de personnes sont venues toutes ces dernières années ? Dites moi un chiffre. Moins de dix personnes, quinze personnes. Vous ne pensez pas que le vrai débat doit avoir lieu, à un moment donné, peut être dans les comités de quartier qu'on pourra mettre ensemble en place ? Avoir des sujets, changeons un petit peu, avançons, faisons participer la population. Aujourd'hui le conseil municipal la réalité c'est cela, c'est quinze personnes. »

N. HENNI : « M. le Maire, vous semblez vouloir expédier ce qui semble probablement à vos yeux tout à fait anodin. Or, comme l'a rappelé effectivement mon collègue, le conseil municipal est une instance, disons le, sacrée dans la démocratie. Et elle est d'autant plus sacrée qu'elle se situe à la base de notre organisation politique. Et le fait que nous ne puissions débattre, en toute liberté, sur des sujets qui intéressent nos concitoyens est quand même symptomatique d'un fonctionnement que nous craignons. Nous ne vous connaissions pas jusqu'à présent, nous apprenons à vous connaître, et nous craignons de vous voir engagé sur un chemin qui pourrait être dommageable pour les débats, et plus généralement pour la vie municipale. Si vous refusez que nous puissions prendre le temps nécessaire pour évoquer des sujets qui ont trait notamment aux finances de la commune, à un moment tout de même, où globalement les finances publiques sont dans un tel état qu'elles mériteraient, quand même, que nous prenions le temps de débattre des arbitrages, eh bien, c'est inquiétant ! Il faut que vous en mesuriez toute l'étendue. Il ne s'agit pas d'un petit débat sur une petite question. C'est absolument fondamental. On aimerait que vous puissiez, sur cette question, qui franchement ne vous coûte pas grand-chose, faire un pas, en nous disant : « écoutez on va revenir sur cette disposition, et on va faire comme la majorité précédente », pour le coup, en décidant de reprendre la sémantique utilisée à l'époque qui consistait à dire : plutôt que limiter le temps on va évoquer un délai raisonnable. Ce qui vous permet de sortir de cette difficulté et de nous satisfaire. C'est une proposition que je vous fais. »

O. RYCKEBUSCH : « Eh bien écoutez, la proposition on va la soumettre au vote. On en a fini sur le règlement intérieur, donc maintenant on va passer au vote. »

Délibération n° 1_2

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Le conseil municipal réuni le 26 août 2020 a délibéré sur les délégations du conseil au maire et les votes se sont déroulés alinéa par alinéa.

Au regard de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au retrait des alinéas n°16, 21 et 22 de la délibération du 26 août 2020 au motif de l'absence de limites ou conditions fixées par le conseil municipal.

Il est proposé de délibérer à nouveau sur ces trois délégations et de retenir les limites et conditions suivantes **(résultat des votes en gras)**.

16) tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville.

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville.

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville.

- Constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la ville du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures ;

- et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. **Majorité des voix exprimées (7 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL)**

J.P. MOUGEL : « *Petite observation en fait, la Préfecture a voulu faire un catalogue des actions, des interventions, bon cela n'apporte pas grand-chose par rapport à ce qui avait déjà été dit, c'est plus précis, c'est tout.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Merci pour l'information.* »

21) exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour des aliénations d'un montant n'excédant pas 100 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code.

Unanimité

J.P. MOUGEL : « *Je voudrais faire une petite observation. 100 000 € pour des immeubles situés à Leffrinckoucke, cela veut dire que quand vous voudrez exercer le droit de préemption sur un immeuble qui vaut 180 000 €, il faudra réunir le conseil municipal, je tiens quand même à le signaler.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Oui, tout à fait, nous le savons, on a fait le choix de 100 000 €, mais on sait effectivement que, si on doit préempter pour un montant supérieur, on devra réunir le conseil municipal.* »

P. BERTELOOT : « *Vous allez réunir le conseil municipal mais le droit de préemption est limité dans le temps. J'espère pour vous que..., ou alors vous allez faire un conseil extraordinaire avec cela à l'ordre du jour ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Tout à fait, il y aurait un conseil extraordinaire. Bon ce n'est pas tous les jours non plus que l'on préempte à Leffrinckoucke.* »

22) exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme pour les projets de cession d'immeubles et appartenant à l'État ou à des sociétés dont il détient la majorité du capital.

Unanimité

En cas d'empêchement du Maire il sera fait application de l'article L. 2122-17 du CGCT, permettant que les délégations accordées au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT pourront également être exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Le conseil municipal, selon les votes exprimés ci-dessus,

DÉLÈGUE à M. Olivier RYCKEBUSCH, Maire, et pour la durée de son mandat, l'ensemble des pouvoirs issus de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans cette délibération, et dans les limites fixées par le conseil municipal à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil.

Délibération n° 2_1

COLLABORATEUR DE CABINET.

Considérant que les emplois de cabinet sont définis par l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, Considérant que l'autorité territoriale peut recruter librement un collaborateur qui ne rend compte qu'à l'autorité auprès de laquelle il est placé, laquelle décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'il accomplit auprès d'elle.

Considérant que l'emploi de collaborateur de cabinet n'est pas un emploi permanent, et que l'agent recruté a la qualité d'agent contractuel.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'un poste de collaborateur de cabinet au 1^{er} décembre 2020 et d'autoriser le recrutement dans les conditions prévues par la réglementation.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (7 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, P. BERTELOOT, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL)

PREND ACTE de la création d'un poste de collaborateur de cabinet au 1^{er} décembre 2020,

AUTORISE le recrutement,

DÉCIDE d'inscrire la dépense dans la limite des seuils imposés par la réglementation.

P. BERTELOOT : « Oui, M. le Maire, nous sommes assez surpris par cette proposition, parce que vous avez déclaré à tous ceux qui voulaient l'entendre, que vous entendez vous consacrer pleinement à la gestion de la ville de Leffrinckoucke et à cet effet, vous ne siégez pas ni à la CUD, ni au SIDF. Bon, vous nous proposez maintenant d'engager un collaborateur de cabinet, c'est quand même une action qui va engendrer une dépense d'au moins 50 000 € par an. Par les temps qui courent, puisque vous avez par ailleurs, aussi annoncé que d'ores et déjà vous renonciez à certains projets sous entendu pour des raisons financières, est-ce bien le moment d'alourdir le budget de la ville d'une dépense supplémentaire ? Bon, nous pensions que, à la fois vous et votre structure, votre DGS, le personnel, suffiraient à gérer la commune, ou alors c'est un aveu, je ne vais pas dire d'incompétence, mais on pourrait le penser. Je vous rappelle aussi, par ailleurs, que la majorité précédente avait supprimé le poste à des fins d'économie en tout début de mandat, et pendant cinq ans, la mairie n'a pas si mal tourné que cela. Donc, nous allons nous opposer à cette proposition. »

N. HENNI : « M. le Maire, nous allons également nous opposer à cette délibération, parce que là aussi, elle traduit dans vos choix une illisibilité tout à fait marquante puisque vous prenez cette décision alors que vous n'en êtes même pas encore à décider des questions budgétaires ; et nous ne savons pas, à l'heure où nous parlons, ce qui nous attend. D'ailleurs, je me demande dans quelle mesure vous ne devriez pas nous inviter, en tout cas nous proposer, une projection de l'état des finances aujourd'hui. En tout cas, de faire un état des finances et une projection, je pense que nous aurons ce débat plus précis dans les semaines qui viennent, mais le fait est que, pour le moment, nous n'avons aucune indication sur la situation financière de la ville, et vous nous proposez un recrutement d'un personnel de cabinet, qui va, comme le disait très justement M. Berteloot, nous coûter assez cher, en tout cas plusieurs dizaines de milliers d'euros, à un moment où, franchement, les Leffrinckouckois s'interrogent sur l'état des finances de la commune. Donc moi, j'aurais tendance plutôt à vous appeler à beaucoup de prudence, pour le coup, de ne pas vous précipiter, et d'attendre de voir un petit peu comment la situation financière de la commune va évoluer, étant entendu évidemment que pour nous la décision de recruter un personnel de cabinet dans une ville de 4 200 habitants pose question, alors que, comme le rappelait une fois de plus M. Berteloot, la charge de travail qui vous incombe pourrait vous permettre, comme votre prédécesseur d'ailleurs, de gérer cette commune sans avoir recours à un personnel qui apparaît, à nos yeux, comme véritablement un personnel de confort, étant entendu évidemment que nous ne connaissons à ce jour ni sa rémunération, ni les qualités dont, à priori, on ne peut douter par anticipation parce que vous trouverez cela assez facilement sur le marché, mais là encore, franchement, cela nous paraît être totalement abusif. »

O. RYCKEBUSCH : « Je suis surpris. Tout d'abord il faut que vous sachiez que je ne fais qu'appliquer ce que la loi m'autorise de faire. Effectivement, on vient de commencer, effectivement, cela fait quatre mois que nous sommes là, on ne va pas se mentir. Par contre, vous savez, vous, M. Pedretti, comme M. Berteloot, l'utilité et l'importance de s'entourer de personnes compétentes. Oui, j'ai une directrice générale des services qui fait d'ailleurs très bien son travail. Par contre, un collaborateur de cabinet c'est quelqu'un qui va pouvoir, et vous le savez comme moi, parce que le poste existait avant et il a été malheureusement fermé suite au décès de cette personne, par contre, bon nombre de maires en France ont aujourd'hui des collaborateurs. C'est utile ! C'est utile dans la gestion de la vie de la collectivité, ce sont des personnes techniques, de la haute technicité, qui vont aller rechercher, au même titre que l'ancien collaborateur pour la ville de Leffrinckoucke, les subventions que nous pourrions avoir pour nos projets, parce que je vous rassure M. Berteloot, l'ensemble des projets ne sera pas abandonné. Effectivement il y aura une réorientation, parce que la crise sanitaire on la vit tous ensemble, on est une équipe de vingt-sept personnes, je ne la suis pas moi, personnellement, à titre de..., au nom d'Olivier Ryckebusch, c'est la ville qui la subit, ce sont les gens qui la subissent, cela n'a rien à voir avec l'emploi du collaborateur qui sera demain une nécessité. Je le redis, c'est un technicien. Pourquoi aujourd'hui on doit souvent se rapprocher de la Communauté Urbaine de Dunkerque ? Pourquoi ? Parce que la technicité et l'ingénierie, M. Henni vous le savez mieux que moi, l'ingénierie les nombreux catégorie A, ils sont où ? Eh bien ils sont à la Communauté Urbaine de Dunkerque. C'est une réalité, c'est comme cela. Par contre, moi, le collaborateur c'est une nécessité, et c'est loin d'être un confort. Et c'est loin, alors très loin d'être un confort, c'est utile pour l'avenir. Et concernant le budget, vous aurez, parce que mon adjoint au finances suit cela de très près avec le directeur financier, il suit cela avec des tableaux au mois le mois, donc il est capable à n'importe quel moment, si vous le souhaitez, de pouvoir vous renseigner, il n'y a aucun souci là-dessus, et les projections concernant la faisabilité ont été faites. On n'est pas occupé de tirer à vue en disant ; « tiens on va prendre un collaborateur et demain on va encore embaucher quelqu'un », non, on est dans une logique. On gère une entreprise. Les collectivités territoriales d'il y a dix ans, quinze ans, vingt ans, c'est fini ! Vous le savez mieux que moi. Donc à un moment donné, c'est juste avoir des techniciens, des personnes qui pourront nous épauler. Mais soyez rassuré, il n'y en aura qu'un. »

M. PEDRETTI : « Oui, rapidement, M. le Maire, vous le savez très bien, moi je n'ai pas de chiffre à disposition, mais ce serait intéressant de voir quelle est la part des villes de 4 200 habitants qui ont des collaborateurs de cabinet. Honnêtement, la plupart du temps, ce sont pour des villes de taille moyenne ou des grandes villes. Et vous savez très bien, qu'en plus, ce sont des postes souvent politiques. Et voilà, parce que de fait, ces collaborateurs de cabinet ont d'imminentes fonctions politiques.

Est-ce que ce sera le cas ici ? Je ne sais pas. Il ne fait pas de politique, bon. Et là, pour le coup, on s'interroge quand même. De plus, je rappelle que cette décision vous ne l'aviez pas annoncée, vous vous étiez bien gardé de le dire pendant la campagne électorale. Je ne suis pas sûr, franchement, que cela aurait été particulièrement apprécié de la part de vos électeurs de savoir que vous envisagiez, au bout de quelques mois, d'embaucher quelqu'un pour finalement faire en partie votre travail. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors là je vais me permettre de répondre. Je ne peux pas laisser entendre « faire en partie votre travail », M. Pedretti, je ne peux pas l'entendre ! Vous savez pourquoi je ne peux pas l'entendre ? Parce que le matin à 6 heures, je suis au travail et je finis le soir à 20 heures de la mairie, mais je bosse encore jusque 22 voire 23 heures. Donc, heureusement que je n'ai pas pris la CUD, que je n'ai pas été « nommé », comme on s'apprête souvent à le dire, et que je n'ai pas non plus eu de poste de Président au SIDF, ce n'est jamais arrivé à Leffrinckoucke, cela aurait été opportun, parce que je ne sais pas comment j'aurais fait. Donc écoutez, on ne pourrait me juger que si je ne faisais pas le travail. Moi, ce que je vous propose, on a six ans, on fera le bilan dans six ans. Là aujourd'hui, cela ne sert à rien de commencer à dire ce que vous êtes occupé de dire, pour moi, cela n'a aucun sens. Donc le travail, soyez rassuré, il est fait ! Il est fait et on essaie de faire, notre équipe, le mieux qu'on peut, et sincèrement j'espère que vous allez travailler avec nous, parce que je pense qu'aujourd'hui on a fort à faire, le boulot est considérable, et puis, vingt aujourd'hui, vingt-sept, j'espère bien qu'on sera vingt-sept, et puis après, on verra dans six ans. Les habitants jugeront dans six ans. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais juste faire une observation, quand même justement, dans le sens d'essayer de réfléchir ensemble, quand même, aux conséquences de certaines décisions. Attention, quand même, à une évolution budgétaire. Vous dites que c'est cadré, moi je veux bien le croire, mais j'ai noté : l'augmentation des indemnités des élus : + 112 000 €, un collaborateur de cabinet charges comprises : + 50 000 € vraisemblablement, je vois aujourd'hui la délibération suivante : création d'un agent de maîtrise principal, de deux brigadiers chefs principaux : cela fait encore, allez, 130 000 € de plus. Attention, on a quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement alors que l'usine des Dunes ne va pas très bien. Cette année on a eu – 250 000 € environ de recettes liées à la taxe foncière de l'usine des Dunes, l'année prochaine cela va continuer, il n'y a pas encore un PSE en cours. Donc, moi je me dis que si on est à – 600 000 € d'un côté et + 260 000 € de dépenses de l'autre, il va y avoir un effet de ciseaux qui sera très difficile à gérer du point de vue des dépenses de fonctionnement. Donc, je tenais simplement à le signaler, voilà je ne veux pas polémiquer, mais je dis que c'est quelque chose qui est redoutable et d'autant plus redoutable que vous voulez embaucher des gens qualifiés, certainement qui méritent une rémunération assez élevée, et qui ensuite seront là, à priori, pour les fonctionnaires pour à priori toujours, et un collaborateur de cabinet pour la durée du mandat. Si les années 2021 et 2022 sur le plan budgétaire sont difficiles, cela va être des dépenses qui seront des dépenses fixes. On est déjà à plus de 55 % de dépenses de personnel, plus les services de la Maison pour Tous à l'Aduges, cela fait, en fait, plus de 65 % de charges de personnel qu'on va augmenter encore. Je pense que cela va être quelque chose de très difficile à gérer en 2021 et 2022. »

P. BERTELOOT : « M. le Maire, une petite précision, vous avez parlé d'un technicien, on sait très bien que ce n'est pas un technicien. Un technicien est rattaché à la direction générale des services. Par ailleurs, Mme Marschal, dans son exposé, a dit qu'il était rattaché directement à vous, donc, ce ne sera pas un technicien, ce sera bel et bien un collaborateur politique et qui n'est pas forcément indispensable pour aller chercher des subventions. On a été chercher 900 000 € de subventions pour le Fort des Dunes, et il n'y avait pas de collaborateur de cabinet. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors effectivement, c'est un technicien et de toute façon sur la rémunération c'est bien marqué collaborateur de cabinet, donc là-dessus il n'y a aucune ambiguïté possible. Par contre, effectivement, M. Mougel, je prends note de votre analyse et elle est pertinente. Par contre aujourd'hui concernant le collaborateur, je pense et nous pensons, nous, que c'est une nécessité. Concernant maintenant le recrutement des deux brigadiers, effectivement, il y en a une qui est partie, vous le savez aussi bien que moi, qui est partie il y a quelques mois de cela, et il y en a un deuxième qui est sur le point de partir, qui fait valoir ses droits à la retraite. Maintenant, la sécurité c'est une obligation. Tous les jours il y a des choses qui se passent à Leffrinckoucke, on pourra vous faire un petit récapitulatif bientôt de ce qu'on a pu référencer comme soucis, donc, c'est une nécessité de le faire. Et les habitants, alors, il y en a qui vont dire je l'entends déjà : « c'est pas Chicago Leffrinckoucke », mais bien sûr que ce n'est pas Chicago, et heureusement ! Mais par contre, en tout état de cause, on est bien là pour veiller à la sécurité des biens et des personnes. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui deux, ce ne sera pas trois, c'est deux. Deux ce n'est pas beaucoup, mais en même temps cela va nous permettre de pouvoir répondre à des incivilités au quotidien, à des soucis de tout ordre, donc c'était un engagement, pour le coup, qui était dans notre campagne on ne s'en est pas caché. Alors effectivement, nous n'avons pas parlé du collaborateur, mais cela fait partie d'une réorganisation des services dans laquelle nous sommes déjà occupés de travailler, et on fera ce qu'il faut pour pas que les finances de la ville soient dans le rouge, et on sait qu'on pourra compter sur votre expérience le cas échéant. »

Délibération n° 2_2

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avancement de grade d'un agent ayant reçu un avis favorable,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI)

DÉCIDE d'adopter les modifications suivantes :

création de postes à temps complet au 1^{er} décembre 2020

- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 2 postes de brigadier chef principal.

C. D'HORDAIN : « *Merci M. le Maire, je voulais surtout revenir sur les postes de brigadier chef principal et ce que vous nous avez annoncé il y a cinq minutes en disant qu'il y avait quelques problèmes de sécurité au sein de la ville de Leffrinckoucke. Je fais apparemment partie de la commission sécurité, eh bien écoutez, je n'ai jamais été invitée à participer à une commission de sécurité pour au moins être informée de ce type d'information que vous venez de nous dire. Cela c'est déjà la première chose que j'ai à signaler, ni d'ailleurs de la commission enfance jeunesse mais bon, on en parlera peut être plus tard. Vous nous parlez d'embauche de deux brigadiers chefs principaux. Pourquoi principaux ? Voilà c'est cela ma question.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Alors je vais vous répondre. Pourquoi principaux ? Parce que, simplement, ce sont des statutaires. Il y a une personne par voie de mutation, elle était sur ce grade là, donc on reprend le grade de la personne qui arrive ici en mairie. La deuxième c'est une personne qui est dans la gendarmerie et il a été calculé que c'est sur ce grade là qu'elle pouvait venir, et surtout, je suis plus que tout pour l'équité. Ce sont des personnes qui ont sensiblement le même âge, donc je pense que c'était normal, j'en ai discuté longuement avec ma directrice générale des services, donc, d'un côté c'est statutaire, et de l'autre, on y arrivait quasiment, donc on a préféré mettre les personnes sur le même grade. Concernant la commission de sécurité, ici on ne parle pas de la sécurité et des problématiques d'insécurité de la ville, on parle d'un recrutement, donc pour moi il n'avait pas lieu de mettre en place une commission de sécurité pour le recrutement de ces personnes. Par contre, soyez rassurée, dans quelques semaines vous allez voir arriver une commission de sécurité où on pourra évoquer ce qu'on pourrait faire, ensemble, pour maintenir la sécurité des biens et des personnes pour nos habitants, et là, vous serez, bien évidemment, invitée. Concernant la commission enfance, à ce jour, en tout cas pour le conseil municipal d'aujourd'hui, il n'y avait pas lieu de réunir la commission enfance, il y en a une qui est prévue d'ailleurs dans quelques jours. Vous aurez, bien évidemment, l'invitation. Je n'ai plus la date en tête, donc ce sera le jeudi 12 novembre à 16 heures en salle des mariages. J'imagine que l'heure ne vous convient pas.* »

C. D'HORDAIN : « *Non, effectivement, pas du tout, nous travaillons. Moi je suis enseignante, je peux difficilement dire à mes élèves : « voilà je ne vous prends pas parce que j'ai une commission municipale.* » »

O. RYCKEBUSCH : « *Eh bien écoutez, on va faire le point et on reviendra vers vous Mme D'Hordain.* »

J.P. MOUGEL : « *Oui, j'ai une petite question. Il m'a semblé que vous aviez dit tout à l'heure qu'il s'agissait de remplacer un policier municipal qui était en arrêt de travail depuis très longtemps et qui devrait faire valoir ses droits à la retraite. Mais si tel est le cas, s'agit-il vraiment d'une création de poste ? Et est-ce que ce policier municipal qui part à la retraite, est-ce qu'il n'est pas simplement remplacé sur le même poste ? Ou est-ce qu'il n'y aura pas, au moins, une suppression de poste qui est à venir quand il aura, effectivement, fait valoir ses droits à la retraite ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Alors non, on est obligé de passer par une création de poste, c'est comme cela. Alors, on supprimera effectivement les postes, voilà.* »

P. BERTELOOT : « *M. le Maire, une précision, hiérarchiquement, ils dépendront de qui ces agents de police municipaux ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Ils dépendront de la directrice générale des services, M. Berteloot.* »

P. BERTELOOT : « *Et il y aura un responsable au sein de cette équipe ? Parce que s'ils ont le même grade c'est difficile d'avoir une hiérarchie ? Non ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Non, je ne vois pas pourquoi ? Non pas du tout, il y aura la directrice générale des services qui sera leur directrice directe, et après il y aura deux personnes sur le terrain qui œuvreront fidèlement pour rendre toute la sécurité et les services nécessaires à la population.* »

P. BERTELOOT : « C'était une question, je m'étonnais de voir deux têtes de pipe au même niveau, c'est tout. »

O. RYCKEBUSCH : « Après, vous savez, le recrutement c'est cela. Les services de la ville ont reçu un certain nombre de personnes qui se sont préposées, justement, à ces ouvertures de postes. On avait de tout, on avait du 20 ans jusque du 50 ans, et après le choix s'est porté sur quels étaient les agents qui correspondaient au mieux à ce que nous recherchions ? Donc, nous, nous recherchions des personnes accessibles, qui soient tranquilles, qui ne soient pas forcément dans une répression instantanée, on est pour la discussion et la prévention, et je pense que ces personnes avaient tous les critères qui avaient été fléchés par l'administration générale, et pour le coup, Mme Marschal, qui est adjointe aux ressources humaines. Voilà comment cela s'est fait. »

M. PEDRETTI : « J'ai du mal à comprendre. Que deviennent les deux personnes qui étaient affectées aux questions de sécurité précédemment ? Elles sont toujours en poste ? Je n'ai pas très bien compris. Vous pourriez nous faire un état des lieux de la situation ? On aura combien de personnes au final affectées aux questions de sécurité ? Et puis, il faudra qu'on ait le débat sérieusement, à un moment donné, sur l'état des lieux des questions de la sécurité sur la ville. Moi je l'attends avec impatience, parce que pour le moment, honnêtement, des « il se passe des choses tous les jours dans la ville » c'est évidemment beaucoup trop vague. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, même s'il ne se passait qu'une chose, pour la personne qui subit cette chose c'est grave. Vous m'excuserez, si demain il se passe quelque chose devant chez vous, vous allez mal le vivre. Tout le monde le vivrait mal. On ne peut pas dire non. Vous allez dire non parce que vous n'êtes pas touché. Moi, je peux vous dire que j'ai connu une personne à la plage qui a été séquestrée, M. Pedretti, séquestrée, chez elle, jusque deux heures du matin par des individus à Leffrinckoucke ! Ce n'était pas hier, ce n'était pas l'année passée, non mais à ces personnes, demandez leur aujourd'hui comment elles l'ont vécu ? Posez leur la question ? »

M. PEDRETTI : « M. le Maire, s'il vous plaît, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne dis pas qu'il ne se passe pas des choses graves, même si je les ignore. Évidemment, je ne dis pas non plus que subir un délit soit anodin. Évidemment non, je n'ai pas dit cela. Je dis juste que avant de prendre une décision, il faut la baser sur un état des lieux objectif, chiffré de la situation de la délinquance dans notre ville, voilà, M. le Maire, c'est tout. Une décision se base sur un état des lieux précis. Or, on n'a pas l'état des lieux précis, point. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, l'actualité parle d'elle même, il faut regarder un peu ce qu'il se passe maintenant à Leffrinckoucke. En ouvrant la Voix du Nord, vous allez vite voir qu'il y a, peut être pas tous les jours, mais régulièrement des soucis. Donc nous, de toute façon, notre engagement qui était, pour le coup, un argument de campagne également, a été de recruter des agents de police. On l'a fait, donc c'est tout. Maintenant concernant les deux postes qu'il y avait encore jusqu'à ce jour, il y a en une qui est partie en rupture conventionnelle, c'était au mois de juin si je ne me trompe pas, et une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite. Donc moins deux personnes et on recrute donc deux personnes qui vont arriver au mois de janvier 2021, non, une en janvier et une en février. »

J.P. MOUGEL : « Oui, M. le Maire, nous, nous allons voter pour en espérant qu'effectivement les emplois sur numéraire, les postes sur numéraire seront par la suite supprimés. Parce que je pense qu'ils ne sont pas du même grade donc je comprends bien qu'il faudra les supprimer par la suite. »

O. RYCKEBUSCH : « Je peux vous le confirmer, ils seront supprimés. »

C. D'HORDAIN : « Oui, M. le Maire, merci. Voilà ma petite question c'était en fait, un brigadier chef principal, à mon avis, il n'a pas tout à fait la même rémunération qu'un agent municipal qui va partir en retraite ou qui a demandé son départ. Donc je voudrais connaître la différence de salaire entre ces deux personnes. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, Mme D'Hordain, la personne qui part en retraite c'était un agent de police municipale qui était, je pense, sur le même grade. Donc, je pense qu'il n'y aura pas de souci. C'est le même cadre d'emploi. Donc il n'y aura pas de changement. Vous savez comme moi que dans la fonction publique territoriale il y a trois grades : C, B et A. La filière police municipale c'est : agent de police principal 2ème classe et 1ère classe, donc ne vous inquiétez pas, il n'y a pas d'ambiguïté. Il y en a un qui part en retraite qui était brigadier chef principal... (inaudible). D'accord, donc c'était l'histoire de cadre d'emploi et de grade, en tout état de cause soyez rassurée, c'est sensiblement pareil. Par contre, je le redis, on ne pouvait pas prendre quelqu'un de 20 ans parce qu'il ne correspondait tout simplement pas aux choix qui ont été mis en place. C'est comme cela. »

Donc, effectivement, cela coûte peut être un peu plus cher un brigadier chef, qu'un brigadier tout simple, mais en même temps c'est comme cela, je vais dire que moi je préfère avoir des personnes qui ont un peu plus d'expérience sur notre territoire. Voilà, c'est un choix. Valider un choix qui a été mis en place, pour le coup, par l'administration générale. »

N. HENNI : « M. le Maire, le sujet de la sécurité est un beau sujet. Un sujet qui passionne les français, qui les préoccupe aussi, et qui préoccupe chacun et chacune d'entre nous autour de cette table. Vous ne pouvez pas, parce que c'est la tentation dans laquelle vous vous engagez, esquisser la moindre des suspensions quant à notre volonté de vouloir traiter de ces questions de sécurité. Je crois que cela ne serait pas à votre honneur de vouloir, un temps soit peu, laisser filer une information ou un sentiment sur la manière dont nous appréhendons ce sujet. Nous sommes évidemment largement, quotidiennement, habités par cette question de la sécurité. Et nous aurions aimé à ce sujet avoir un vrai débat avec vous. Mais force est de constater que ce débat nous ne l'avons pas eu. Or, la décision que vous prendrez, elle va de fait, là-aussi, alourdir les charges de ville, mais vous nous le dites là à l'instant, mais on l'apprend, que ces personnels ne seront pas recrutés en plus mais viendront en remplacement de, et on comprend très bien que dans ces conditions il nous est difficile de voir clair. Or nous, nous voulons pouvoir statuer en âme et conscience, en cohérence avec nos positions, et pour cela on aurait souhaité véritablement qu'il y ait un débat. Je le pense vraiment, cela aurait pu être un beau débat entre nous, parce que on aurait aimé pouvoir vous accompagner dans cette décision, mais pour conclure on va s'abstenir, précisément par que nous considérons ne pas avoir tous les éléments, que ce soit sur la doctrine d'emploi, que ce soit sur l'équipement de la police municipale, sur l'état des lieux des incivilités et de la délinquance sur la commune, tous ces éléments auraient pu nous conduire à nous ranger derrière votre décision, mais à présent, en l'état actuel des choses, c'est compliqué pour nous de le faire. On va s'abstenir. »

O. RYCKEBUSCH : « J'ai bien pris note de votre analyse, M. Henni. Sachez tout de même, et c'est tout simple à comprendre, il y a deux personnes qui ne font plus partie des effectifs, et je rassure M. Mougel, ils seront supprimés des effectifs de la collectivité, et il y en a deux qui arrivent. Donc, là-dessus, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de choses à comprendre. Maintenant, nous, ce choix de recruter c'est d'abord un engagement ; l'engagement de notre liste durant la campagne, c'est un engagement et on l'a fait. On l'a dit, on le fait. Et je le redis, il ne faut pas attendre que ce soit une cavale de délinquance au quotidien pour pouvoir réagir. Il faut savoir anticiper. Dunkerque aujourd'hui, ils ont été critiqués en 2014 : « mon dieu, ils vont multiplier par deux les brigades, ils vont créer un GSI, un groupement spécial d'intervention, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ». Eh bien aujourd'hui, cette brigade c'est 21 interpellations par nuit, toute l'année, dont certaines interpellations graves, mais ce qui a pu être remarqué, c'est que par effet domino, par effet de plumeau, quand on vient nettoyer des secteurs, eh bien la délinquance se délocalise. Nous sommes en réunion régulière avec la police nationale, avec mon conseiller délégué à la prévention, sécurité et à l'accessibilité, nous sommes en réunion régulière avec la police, qu'elle soit municipale M. Deswarte en particulier, directeur de la PM de Dunkerque, ou M. Gilles, je ne sais plus son nom de famille il est très compliqué..., Vandenberghe, qui est major à la police nationale, et nous avons créé vraiment une cohésion. Et je peux vous assurer que ces personnes là, qui gèrent justement la sécurité et la sécurité au quotidien, sont vraiment contentes de voir une brigade de police revenir à Leffrinckoucke. Cela fait partie de..., c'est comme cela, on ne peut pas aujourd'hui, on est pris entre Dunkerque qui a mis tout ce qu'il fallait, entre Zuydcoote qui dépend de la gendarmerie, Bray-Dunes également, Ghyvelde également, et nous on a la police nationale, mais à la police nationale ils ne sont pas non plus, des milles et des cents, donc à un moment donné, il faut bien qu'on puisse assurer la sécurité, donc c'est un choix politique. »

Délibération n° 2_3

RÉGIME DES ASTREINTES.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 octobre 2020.

Il est proposé à l'assemblée de mettre en place une astreinte hebdomadaire pour les agents du service technique, afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.), dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements, ou sur l'ensemble du territoire communal (suite à accident, en cas de manifestation locale, etc.).

Ces astreintes seront organisées :

- du lundi à l'heure de la prise de fonction au lundi suivant
- un numéro de téléphone d'astreinte sera dédié à la mission.

Sont concernés les emplois relevant de la filière technique :

- l'ensemble des agents techniques polyvalents du service technique de la collectivité.

Les cadres d'emplois concernés sont les adjoints techniques territoriaux (tous grades), les agents de maîtrise territoriaux (tous grades), les techniciens territoriaux (tous grades).

Les modalités de compensation des astreintes et interventions sont fixées selon la réglementation et les barèmes en vigueur (soit actuellement à titre d'information 159,20 € brut, la semaine).

En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE la proposition ci-dessus.

N. HENNI : *« Une petite remarque simplement. On va voter pour cette délibération, mais là aussi, c'est un service qui coûte cher, vous le savez, et les remarques de notre collègue Mougel, tout à l'heure, sont de ce point de vue, une fois de plus, pertinentes ou justifiées, donc les choses s'additionnent. S'agissant de cette mise en place de l'astreinte, en quelques minutes là, on a alourdi très sensiblement la charge de la ville. Là aussi, on n'a pas beaucoup d'indications sur les règles d'organisation de cette astreinte. Là aussi on aurait, par exemple, aimé savoir comment sera t-elle organisée ? A quelles destinations vous réservez ces interventions ? Et sur quelles réquisitions ? Est-ce que, très concrètement, les Leffrinckouckois vont pouvoir appeler quelqu'un en direct ? Comment les choses vont se passer de ce côté là ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« Le coût annuel de cette astreinte est de 8 300 €. Elle permettra, par contre, de résoudre définitivement la problématique des fermetures, des ouvertures de parcs, du cimetière, c'est un problème récurrent à Leffrinckoucke depuis longtemps. Les personnes auront un planning, une semaine, on a fait cela sur la base du volontariat. Les personnes, à part deux personnes à ce jour, sont partantes pour chacune prendre une semaine. C'est une proposition qui est aussi, cette astreinte est possible également pour le personnel contractuel. Aujourd'hui, on a mis, pour votre information, non plus des contrats de quinze jours, un mois, mais des contrats d'un an avec un contrat d'objectifs et on verra dans un an pour faire le point. Le service technique est un service qui s'est vu, durant ces derniers mois, paupérisé, c'était devenu compliqué à gérer donc on l'a réorganisé totalement. Ces astreintes entrent dans la réorganisation que nous avons mise en place. Et elles permettront définitivement, je le redis, de pouvoir gérer tout de suite les fermetures, ouvertures de salles, le cimetière, nos nombreux parcs, et aujourd'hui on a eu beaucoup de personnes qui nous disaient : « oui mais là le cimetière est fermé », parce que la personne qui devait y aller était en arrêt, ou parce qu'elle ne pouvait pas y aller, ou parce qu'elle ne s'est pas rendue sur place. Donc là, tout sera organisé. Et cela évitera aussi, et surtout, que ce soit notre directeur des services techniques qui doive gérer cela. Il fait déjà des heures, je ne sais pas lesquelles, il fait déjà..., et je pense que, M. Berteloot vous le savez très bien, c'est quelqu'un qui est tout le temps sur le pont. Et quand il manquait quelqu'un, et souvent le week-end, eh bien c'est lui qui venait. Là, tout sera organisé de façon à ce que ce service soit rendu définitivement par anticipation. Voilà, donc le coût est quand même relativement faible. C'est vrai, vous l'avez bien vu, cela plus cela, plus cela, mais la réorganisation que nous mettons en place aujourd'hui c'est pour voir une différence positive plus tard. On en reparlera après. Je dis toujours c'est après le bal qu'on paye les musiciens. On verra dans six ans. »*

N HENNI : *« Une petite question parce que du coup je comprends moins. Parce que je connais assez bien le service d'astreinte de la ville de Dunkerque, mais du coup je m'interroge sur les attentes dues à ce service en particulier. Parce que les fermetures et les ouvertures de cimetière, etc. elles ne peuvent pas être comptabilisées dans le cadre des horaires des agents ? Enfin, j'entendais les astreintes comme étant des astreintes de sécurité pour des interventions dans le domaine public, en dehors des heures de bureau, pour éviter les périls. Mais je comprends que ce n'est pas cela en fait. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Alors c'est tout, M. Henni. C'est tout, aujourd'hui on ne peut pas..., vous savez combien de personnes il y a au service technique ? Enfin j' imagine que vous le savez parce que cela fait quand même longtemps que vous êtes dans l'opposition. »*

N. HENNI : *« Non, je ne le sais pas. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Treize personnes, 7,68 kilomètres carrés à entretenir, plus de trente bâtiments ; on a trois personnes au technique qui sont capables de faire de l'électricité, du carrelage, de la maçonnerie, etc., le reste on a des personnes en espaces verts et en voirie, cela fait quand même peu de personnes pour une grande et belle ville comme Leffrinckoucke. Donc, leur demander de venir le samedi cela veut dire qu'ils viendront moins la semaine. En fait on repousse le problème, on le déplace, donc ce n'est mathématiquement pas possible. Je tiens à vous rappeler qu'ils font déjà 37h30 par semaine.*

Alors effectivement, la loi sur le temps de travail qui apparaît dans la fonction publique territoriale..., mais pour le coup on est plutôt pas mal à Leffrinckoucke, donc on ne va pas leur demander de venir bosser en plus le samedi, etc., il faut qu'on soit sérieux. »

C. D'HORDAIN : *« Oui, merci, M. le Maire, vous disiez que la semaine d'astreinte coûtait dans les 120 €, c'est cela ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« 159,20 € brut, 147,09 € net. »*

C. D'HORDAIN : *« Oui, mais cela c'est multiplié par 52 semaines. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Mme D'Hordain, vous n'avez pas tout écouté. J'ai dit le coût 8 300 € à l'année. »*

C. D'HORDAIN : *« Oui, mais... »*

O. RYCKEBUSCH : *« Donc si vous divisez par 52 semaines, vous aurez le montant à la semaine. »*

C. D'HORDAIN : *« Si vous faites 152 € multipliés par 52 semaines, cela ne fait pas le total. »*

O. RYCKEBUSCH : *« C'est vrai cela fait un petit peu moins 7904, c'est bien on fait des économies. Mme D'Hordain, 8 268 €, vous pinaillez vraiment pour quelques euros. »*

C. D'HORDAIN : *« Non, j'avais cru entendre 1 400 et des poussières. »*

Délibération n° 2_4

CONVENTION SERVICE CIVIQUE ASSOCIATION HORIZON.

Il est proposé de conventionner avec l'association Horizon afin d'accueillir potentiellement 8 jeunes en contrat « service civique » qui assureront des missions dans les domaines suivants :

- communication
- événementiel
- mémoire et citoyenneté
- environnement.

Après avoir pris connaissance de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer.

J.P. MOUGEL : *« J'ai une question. Qui paie l'indemnité des jeunes en service civique ? Parce qu'ils gagnent quand même quelque chose. »*

D. MARSCHAL : *« C'est ce que j'ai dit, qu'il n'y avait pas de charge pour la collectivité. En fait, c'est l'association Horizon qui va assurer cette charge. Voilà, qui est d'un montant, je l'ai..., en tout le jeune percevra 580,72 € pour 24 heures semaine pendant 8 mois. Donc, Horizon œuvre pour le développement du pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers à travers l'engagement associatif et citoyen. Donc, il y a plusieurs dispositifs dans cette association dont un qui s'appelle Horizon jeunes et qui est là pour valoriser l'initiative des jeunes et créer une émulation sur le territoire. Donc, on a été épaulé par rapport au financement, par contre, est à la charge de la collectivité le recrutement. Nous avons recruté prioritairement de jeunes Leffrinckouckois. Sachez qu'on avait recruté que des Leffrinckouckois, mais il y a un Leffrinckouckois qui a refusé une mission et donc, on a un jeune qui vient de Grande-Synthe, mais les autres sont tous Leffrinckouckois. »*

J.P. MOUGEL : *« Si je puis me permettre, en fait Horizon est elle-même subventionnée par l'État ? J'imagine que ce n'est pas elle qui paie sur ses fonds propres ? »*

D. MARSCHAL : *« Oui, elle est subventionnée par l'État, par contre l'association paie une partie. Donc, l'État paie 473 € par convention et le complément est à la charge de l'association Horizon, qui est de l'ordre de 107,68 € exactement. »*

P. BERTELOOT : *« Oui, M. le Maire, au risque de passer pour un pinailleur, c'est ce que je voulais vous faire remarquer, c'est que jusqu'au début d'année on employait des jeunes en service civique, et cela nous coûtait effectivement 127 € par mois. Mais vous êtes sûr qu'on ne va pas faire une subvention à l'association Horizon pour compenser les 127 ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« C'est une proposition ? »*

P. BERTELOOT : « Oh vous savez, si cela peut occuper huit jeunes, je serai d'accord pour la proposition. »

M. PEDRETTI : « Oui, c'est simplement une demande de précisions. Vous pourriez nous préciser un petit peu les missions concrètes auxquelles ces jeunes seront affectés ? Parce que événementiel, communication, c'est très vaste. »

D. MARSCHAL : « Oui, bien sûr. Alors pour ce qui est de l'événementiel, nous avons recruté une personne en service civique pour participer à la mise en place d'animations et de spectacles, avec aussi un côté créatif pour créer des outils de communication, des flyers, des affiches. Elle participera aussi à la concertation avec les futurs comités de quartiers qui seront mis en place dès que nous le pourrons. Et aussi, elle participera, cette personne, à la régie générale pour les spectacles que nous envisageons, on espère, très bientôt sur notre territoire. Pour tout ce qui est patrimoine, donc cela se passerait au Fort des Dunes, on mettrait en binôme donc, ce jeune, avec l'agent de maîtrise sur place pour s'occuper de tout ce qui est entretien général, que ce soit espaces verts et bâtiments, et aussi, préparer des expositions temporaires ou non. Après nous avons des ambassadeurs propreté. Donc là, on axe vraiment sur une sensibilisation des habitants aux gestes citoyens. Donc notamment, aussi, une action envers les plus jeunes. Nous espérons que les jeunes personnes organiseront des événements et créeront des outils ludiques envers un public ciblé beaucoup plus jeune. Nous nous attendons à ce qu'ils soient vraiment proches de nos habitants, qu'ils recensent leurs attentes aussi afin de les faire remonter aux services techniques, par exemple s'ils repèrent des anomalies. Le but n'est vraiment pas de remplacer un agent de la collectivité qui est là pour faire le travail, mais vraiment de créer un tutorat, un binôme, d'accompagner ces jeunes dans cette mission d'engagement vraiment citoyen. Ensuite, nous avons prévu des jeunes, non un jeune pardon, en communication. Nous avons trouvé notre bonheur, mais malheureusement il n'a pas pu être retenu parce que pour les services civiques, nous sommes restreints au niveau des nationalités, et donc il avait une nationalité qui ne pouvait pas entrer dans le cadre du service civique. Donc, nous devons retrouver quelqu'un. Donc, au niveau communication, c'est tout ce qui est : développer des outils numériques et multimédias, plutôt cet aspect un peu plus technique en fait, voilà. »

N. HENNI : « Oui, on va évidemment voter cette délibération. On s'interroge néanmoins, alors vos prédécesseurs avaient eu recours à l'AFEV pour recruter des services civiques, on se demandait pourquoi, au fond, vous avez choisi d'externaliser ce service ? Pourquoi vous ne l'avez pas pris à votre charge ? Vous auriez pu, vous, solliciter un agrément auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, et de gérer ces services civiques en interne. Pourquoi vous n'avez pas fait ce choix ? »

D. MARSCHAL : « Quand vous parlez de gérer en interne. On va les gérer en interne. Il n'y a que... je ne comprends pas M. Henni. »

N. HENNI : « Oui, mais la partie liée au recrutement, à la publicité des recrutements, à toutes ces choses. Vous auriez pu, vous, contractualiser directement avec la DRJS. »

D. MARSCHAL : « Pour une fois on a pensé à l'économie pour notre collectivité, et puis là, vous nous reprochez... »

N. HENNI : « Non, là en l'occurrence, je ne vous reproche rien, puisque je vous dis qu'on va voter la délibération. »

D. MARSCHAL : « J'entends bien. »

N. HENNI : « Je vous dis simplement pourquoi vous ne faites pas ce que font beaucoup de collectivités territoriales en contractualisant elles-mêmes avec les DRJS ? C'est tout. »

D. MARSCHAL : « Alors j'ai une réponse aussi à apporter : c'est que nous aurons la chance aussi d'avoir des formations pour les tuteurs qui seront octroyées par l'association Horizon. Une formation qui sera en plus quoi. Donc, je pense que c'est une bonne chose pour nos tuteurs, nos agents de la collectivité de pouvoir bénéficier de formations via cette association. C'est un plus, je trouve. »

O. RYCKEBUSCH : « Bon, ce qu'il faut retenir c'est que déjà, d'une part, cela ne coûtera rien à la ville de Leffrinckoucke, on a souhaité vraiment, et on a vraiment fait un travail, dès le mois de juillet, avec l'association Horizon pour pouvoir essayer d'aider du mieux qu'on pouvait les jeunes qui sont, je le rappelle quand même, dans une situation très compliquée à ce jour avec la crise sanitaire. Je ne vais pas vous parler du nombre de petits jeunes qui auraient dû trouver des contrats d'alternance pour poursuivre leurs études et qui aujourd'hui n'ont rien du tout. On a, pour le coup, réussi à trouver des contrats civiques, notamment des jeunes Leffrinckouckois, avec des compétences et on va les former. Parce que l'objet du contrat civique ce n'est pas de les prendre, et puis c'est sûr qu'on ne pourra pas les garder, le but n'est pas là, mais le but est qu'ils puissent acquérir une réelle expérience. Une vraie expérience.

Et pour le coup, c'est pour cela qu'on a choisi, on a fléché des technicités avec notre administration générale. Donc, et je le redis, pour le coup, cela ne nous coûte rien du tout. On s'est vraiment battu avec l'association Horizon, ensemble, pour qu'ils puissent avoir des conventions supplémentaires qui sont financées en partie par l'État, M. Mougel, vous avez raison de le dire. Je trouve cela très intéressant, donc voilà ce que nous pouvons dire sur les contrats civiques. Et malheureusement, on a été déçu d'apprendre, effectivement, qu'une personne s'est vue refuser le droit de faire ce contrat civique parce qu'elle n'avait pas la nationalité française, et je trouve cela totalement honteux. »

Délibération n° 3

CONVENTION ASSOCIATION INITIATIVES RURALES.

L'association Initiatives Rurales propose ses services sur le territoire des Flandres depuis plusieurs années. Elle met à disposition, dans le cadre de l'atelier et chantier d'insertion, des équipes « Brigade Verte » ayant pour mission d'effectuer, sous encadrement, des travaux liés à l'environnement. Il est demandé à l'assemblée de valider ce partenariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE ce partenariat

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

O. RYCKEBUSCH : *« Alors, pour une petite précision, la convention association Initiatives Rurales. Donc, c'est une association d'insertion dans le cadre de chantiers d'insertion. Donc, je pense que c'est aussi intéressant de pouvoir faire intervenir ces personnes qui ont aussi du mal à trouver, des fois, des chantiers, c'est intéressant en terme de coût pour la collectivité et cela fait aussi participer d'autres personnes. »*

N. HENNI : *« Oui, M. le Maire, l'association Initiatives Rurales est probablement une très bonne association, en dépit du fait que, je n'ai pas réussi, pour ce qui me concerne à trouver des informations sur internet, je ne crois pas que l'association a un site permettant d'en savoir davantage sur ce qu'elle est. Mais on n'a pas de raison de douter de son sérieux et de sa qualité. En revanche, je m'interroge sur sa localisation, puisque l'association a son siège à Hondschoote et elle a pour habitude de répondre aux sollicitations des collectivités du monde rural, et c'est ainsi qu'elle est intervenue à plusieurs reprises à Hondschoote, à Watten et ailleurs. Le fait que vous soyez allés si loin me pose question, alors que nous avons à Leffrinckoucke une association qui aurait pu parfaitement répondre à ces sollicitations. Je veux parler de l'Afeji et de la ferme Lelieur, puisque eux aussi ont des activités relevant de chantiers d'insertion, et que vous auriez pu privilégier une structure leffrinckouckoise pour faire appel à ce type de travaux. Vous faites le choix d'aller à Hondschoote qui, par ailleurs, est du ressort de la CCHF, de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, et en délaissant, d'une certaine manière, les forces vives de la Communauté Urbaine et cela aussi c'est peut être dommage que vous n'avez pas fait le choix, d'abord d'une organisation à Leffrinckoucke, ensuite d'une organisation communautaire à l'échelle de la Communauté Urbaine, et elles sont nombreuses dans la Communauté Urbaine, pour aller si loin et en dehors de notre ressort. Après tout, vous bénéficiez des services de la Communauté Urbaine, je crois que cela aurait été bon de vous retourner vers elle s'agissant de ces services. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Donc, j'en prends bonne note, par contre, sachez que les associations qui nous ont sollicités c'est notamment, cette association là, l'association Afeji ne nous a pas sollicités. Par contre on verra, pourquoi pas, à se rapprocher d'elle. Vous savez il n'y a pas de... on se rapprochera et puis on vous tiendra informé. »*

J.P. MOUGEL : *« Oui, moi j'ai une question. Combien cela va coûter ? Parce qu'il y a des chantiers d'insertion, etc. mais quel coût cela représente ? »*

V. BOURGOIS : *« Alors la tarification sera la suivante : 48 € par personne et par jour soit 6 € par personne et par heure. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Je vais juste rappeler un peu le contexte. Le contexte aujourd'hui, je vous le disais, on a externalisé pas mal de choses, tant sur l'entretien de nos bâtiments en terme de nettoyage que sur l'entretien aussi des espaces verts, et aujourd'hui, l'externalisation peut coûter très cher, en tout cas plus cher que des chantiers d'insertion. Donc, la raison pour laquelle on part aussi vers cette façon de faire là, c'est pour faire aussi des économies justement. Aujourd'hui, on n'a plus vocation à employer en masse, les chiffres sont parlants, vous l'avez dit respectivement, alors, même si on a embauché un collaborateur. Par contre, le service à rendre à la population est là. Il y a quelques mois encore, je vous rappelle que la ville, les rues étaient dans un triste état, parce qu'il n'y avait peut être plus le personnel qui était présent, parce qu'on a eu différents soucis, mais on pourra en échanger, je pense que ce n'est pas le moment, et surtout on pense à demain.*

Donc, demain, si on veut continuer à rendre ce service, c'est : ou on embauche, de toute façon c'est simple, il y a un linéaire qui est à travailler, ce linéaire est fait, c'est mathématique, il y a des calculs qui sont là, je pense que Michaël serait plus à même que moi pour répondre sur ce sujet, il y a des personnes par mètre, si on n'a pas le nombre de personnes, eh bien à un moment donné, il faut qu'on puisse se réorganiser. Et se réorganiser c'est réfléchir à comment on fait ? On embauche, on externalise ou on fait appel à des chantiers d'insertion ? Donc voilà un peu la philosophie, mais en tout cas, tout est fait pour qu'on puisse dépenser le moins et que le service soit rendu. Je pense que cela est important, que les services soient rendus. »

P. BERTELOOT : « Oui, M. le Maire, en matière de chantiers d'insertion, on avait un partenariat avec Entreprendre Ensemble pour le Fort des Dunes et qui d'ailleurs ne coûtait rien. Est-ce que vous l'avez maintenu ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors à ce jour il n'est pas supprimé, donc on pourrait, effectivement, tout à fait, le réactiver. J'en prends note M. Berteloot. »

P. BERTELOOT : « Cela consistait à la mise à disposition d'un jeune pendant un mois dans le cadre de son parcours de réinsertion. C'étaient des jeunes qui avaient été complètement largués dans le domaine et de la formation, et de l'instruction. »

O. RYCKEBUSCH : « D'accord, eh bien écoutez, on va faire le point, on vous tiendra informé, mais on pourrait le réactiver effectivement. »

C. D'HORDAIN : « Oui, merci M. le Maire, je voudrais savoir combien de personnes sont concernées par ce projet ? Parce que vous écrivez deux équipes. »

O. RYCKEBUSCH : « Non, je n'ai pas écrit deux équipes Mme D'Hordain. »

C. D'HORDAIN : « Si, deux équipes de brigade verte ou je n'ai peut être pas tout compris, c'est possible. »

O. RYCKEBUSCH : « C'est une possibilité, Mme D'Hordain. »

Délibération n° 4_1

RÉVISION DES TARIFICATIONS.

La commission finances réunie le 21 octobre dernier propose la révision des tarifications reprises dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS	PROPOSITION
SALLES		
Poudrière 5 (mardi gras)	1 500,00 €	suppression
Salle des archers – Tarif leffrinckouckois 16 à 25 ans		150,00 €
Berteloot 1 salle (jusque 22 heures)		200,00 €
Berteloot 1 salle – tarif leffrinckouckois 16 à 25 ans		100,00 €
Berteloot 1 salle – Tarification horaire (jusque 22 heures)		20€ / heure
PISCINE		
Amicale du Personnel Communal de Leffrinckoucke (APCL)	Gratuité pour l'agent communal	Gratuité au porteur carte amicaliste et famille
Leçon natation enfant Leffrinckouckois jusque CM2		Gratuité
Services de secours (sur réservation) et professionnels de la natation (horaires publics) sur présentation de la carte professionnelle		Gratuité
FORT DES DUNES		
Amicale du Personnel Communal de Leffrinckoucke (APCL)		Gratuité au porteur carte amicaliste et famille
Atelier pédagogique + entrée visite		6,00 € (2+4)
RESTAURATION		
Cantine scolaire (leffrinckouckois)		
panier repas (PAI)		0,95 €
Cantine scolaire (extérieurs)		
panier repas (PAI)		1,90 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte la proposition.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

M. PEDRETTI : « Excusez-moi M. le Maire, je ne suis pas sûr d'avoir compris votre intervention. Là on est bien en train de discuter des différentes propositions de tarifications d'un point de vue global ? Ok, d'accord. Non, j'avais simplement une demande de précision concernant les tarifications du foyer Berteloot. Pour la salle, tarification horaire, vous parlez de 20 € par heure. Peut être que vous avez évoqué cela en commission de finances, je m'en excuse, mais au moins ce sera public pour le coup. Comment vous comprenez cela ? Cela veut dire qu'une association, par exemple, qui désirerait faire une réunion au foyer Berteloot, parce que M. le Maire, vous avez décidé, et sur cela vous avez tout à fait raison, de ne plus attribuer la salle du sous sol pour des réunions. Admettons une association ou un groupe, tiens par hasard le nôtre, on se décide et on vous demande le foyer Berteloot, un soir de 18 à 20 heures pour une réunion pour préparer un conseil municipal par exemple, cela peut servir. Cela nous coûte 40 € quoi ? C'est cela l'idée ? Ou alors, est-ce que vous envisagez pour ce type de réunion associatif, j'allais dire, ordinaire, de ne pas appliquer ce tarif ? C'est une question importante, parce que vous le savez très bien, il n'y a pas de salles gratuites aujourd'hui pour des réunions ordinaires d'associations. Donc, j'ai l'impression, M. le Maire, mais peut être que je me trompe, que vous envisagez de faire du foyer Berteloot une sorte de lieu associatif, en tout cas, de lieu de réunion pour associations, si cela devient payant, ce n'est plus tout à fait la même donne, voyez. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, soyez rassuré, concernant l'occupation de la salle par vos groupes respectifs il n'est nullement question que ce soit un service payant. Pourquoi nous avons établi un taux horaire ? Parce que nous avons des demandes de personnes qui veulent, qui ont besoin de la salle pour deux trois heures, pour des réunions type « tupperware », donc il fallait bien, à un moment donné, que l'on puisse statuer et définir un taux horaire. Ces personnes là paient par contre. Par contre, effectivement, pour les associations de Leffrinckoucke et vous-même, il n'est pas question que vous payez ce service. Moi, ce que je souhaitais, et on l'avait dit aussi, et je pense que vous étiez d'accord, c'était une proposition aussi de vous, c'était que la salle du sous-sol puisse être fermée justement aux nombreuses associations. D'abord pour la raison, et je pense la vraie raison, c'est que c'est une salle qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, et à un moment donné, eh bien moi, je pense que le foyer Berteloot c'est le bel endroit, c'est une belle salle, c'est un bel endroit pour que chacun d'entre nous puisse recevoir des personnes dans de bonnes conditions, tout simplement. Mais soyez rassuré, je prends donc bonne note que vous voulez payer 40 €. »

M. PEDRETTI : « Encore une demande de précisions, on n'a pas très bien compris pourquoi il y a un coût de 0,95 € pour les paniers repas, les plans d'accueil individualisés à la cantine, cela correspond à quoi ce coût en fait ? Les 0,95 € pour les paniers repas ? Parce que ce sont bien des repas fournis par les familles si je ne me trompe pas ? »

O. RYCKEBUSCH : « Donc, ce tarif nous l'avons mis en place parce que nous avons été interpellés par une famille qui a un enfant avec une pathologie. Cette famille venait avec son enfant et le repas, parce que l'enfant ne peut pas manger comme tout le monde. Cette famille nous a donc interpellé et demandé si on pouvait faire une tarification spécifique, c'est donc tout naturellement que nous avons répondu favorablement parce que l'enfant, à partir du moment où les parents viennent avec le repas, je ne vois pas pourquoi ils paieraient un repas du même montant que tout un chacun. Voilà la raison pour laquelle vous trouvez cette tarification là. »

Délibération n° 4_2

BONS CADEAUX.

Il est proposé d'offrir des bons cadeaux aux Leffrinckouckois à l'occasion des événements familiaux suivants :

- naissance et parrainage civil : 25 € chez nos commerçants
- PACS, mariage, noces d'or ou de diamant : 50 € par couple dans un restaurant de la ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les propositions ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération n° 4_3

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-1 et suivants, et L 2312-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 portant :

- approbation du budget primitif de l'année,
- approbation du compte administratif 2019,
- approbation du compte de gestion 2019,

- affectation des résultats.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements,

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte la présente décision modificative budgétaire n° 1 dont l'équilibre budgétaire en fonctionnement est de 91 800 € et de 61 400 € en investissement.

Chapitre	Libellé	BP	DM n°1
Chap. 013	Atténuation de charges	140 000,00 €	45 400,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations	140 000,00 €	44 000,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales		1 400,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	61 400,00 €
722	Immobilisations corporelles	30 000,00 €	0,00 €
777	Quote-part des subventions d'inv.	0,00 €	61 400,00 €
Chap. 70	Produits des services	150 000,00 €	-30 000,00 €
7062	Redevances culturelles	47 000,00 €	-15 000,00 €
70631	Redevances sportives	51 000,00 €	-15 000,00 €
Chap. 75	Autres produits	50 000,00 €	15 000,00 €
752	Revenus des immeubles	50 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			91 800,00 €

Chapitre	Libellé	BP	DM n°1
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €	31 200,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	805 500,00 €	-46 600,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordre (Amortissements)	150 000,00 €	108 000,00 €
Chap. 011	Charges à caractère général	1 493 500,00 €	34 000,00 €
6042	Séjours ALSH	50 000,00 €	-20 000,00 €
617	Études et recherches	8 000,00 €	74 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	100 000,00 €	-20 000,00 €
Chap. 012	Charges de personnel	3 500 000,00 €	-40 000,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	918 500,00 €	15 200,00 €
6535	Formation (élus)	1 500,00 €	9 200,00 €
6541	Créance admises en non valeur	0,00 €	5 000,00 €
6574	subventions aux associations	370 000,00 €	1 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	22 000,00 €	-10 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	13 000,00 €	-10 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			91 800,00 €

Chapitre	Libellé	BP	DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	805 500,00 €	-46 600,00 €
040	Opérations d'ordre (Amortissements)	150 000,00 €	108 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			61 400,00 €

Chapitre	Libellé	BP	DM n°1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €	61 400,00 €
2188	Immobilisations corporelles	30 000,00 €	0,00 €
13911	État et établissements nationaux		30 000,00 €
13913	Département	0,00 €	5 400,00 €
13916	Autres établissements publics locaux		26 000,00 €
Opération 110	Rénovation Gare / Salle multi Service	614 000,00 €	11 000,00 €
020	Dépenses imprévues	130 897,55 €	-11 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			61 400,00 €

J.P. MOUGEL : « J'ai une question, en section d'investissement, je vois dépense Département 5 400 €, qu'est-ce c'est ? »

G. HOEDT : « C'est l'étalement de la subvention. Ce sont les 54 000 € qu'on a reçu du Département et qu'on étale sur 10 ans, donc 5 400 €. »

J.P. MOUGEL : « Une autre question. Finalement, à la gare, le bureau de poste communal n'ira pas. Mais les subventions seront perçues de la poste ? On est sûr de cela ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, ce que je vous propose, il y a une question de M. Berteloot sur ce sujet, si vous voulez, on y revient à la fin, d'accord ? Merci. »

M. PEDRETTI : « Oui, en dépenses de fonctionnement, vous avez 74 000 € pour des études et recherches, alors cela inclus quelles études ? Sur le patrimoine j'imagine ? Ou il y a d'autres études avec ? »

G. HOEDT : « Non, c'est une estimation pour l'audit des bâtiments communaux. »

délibération n° 4_4

RÉVISION AP/CP SALLE MULTI SERVICES.

L'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités de planifier la mise en œuvre des investissements sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure dite « Autorisation de programme et Crédit de paiement » favorise une gestion pluri-annuelle des investissements, et une meilleure lisibilité budgétaire.

Il est proposé de réviser en AP/CP le dossier suivant :

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP initial	Révision 2020-2	Montant actualisé	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019	Réalisé au 8/10/20	CP 2020
AP.02 Réhabilitation de	740 247,90 €	11 000,00 €	751 247,90 €	17 267,10 €	108 980,80 €	332 332,17 €	625 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis favorable émis par la commission finances du 21 octobre 2020

DÉCIDE de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le maire ou son représentant, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 4_5

ADMISSION EN NON VALEUR.

Il est proposé d'admettre en non valeur 73 dossiers pour un montant total de **4 839,39 €**.

Il s'agit de créances datant de 2006 à 2019 qui n'ont pas pu être couvertes malgré les démarches entreprises par le Trésor Public.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE son accord

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

G. HOEDT : « Quelques éléments complémentaires suite à la commission du 21 octobre, c'est une question qui avait été posée par un des membres. Actuellement sur l'exercice 2020, la question..., je vais d'abord parler de la question. La question était de savoir où en étions-nous sur les créances depuis 2020 ? Donc, actuellement, sur l'exercice 2020, nous avons 51 titres en contentieux.

La somme cumulée de ces titres est de 8 353,56 € qui se répartissent ainsi :

18 titres pour occupation du domaine public pour une somme de 1 400,31 €,

2 titres pour la visite du Fort des Dunes pour 91 €,

2 titres pour tournage pour 450 €,

1 titre pour les taxes locales sur les publicités extérieures de 192 €,

des impayés cantine et périscolaire au nombre de 15 titres pour 1 508,25 €,

12 impayés pour des bâtiments communaux pour 712 €,

et 1 impayé location de salle pour 4 000 €.

Attention, cela ne signifie pas qu'au fur et à mesure de l'année ou des exercices suivants nous n'ayons pas la recette. De même, dans cette liste est inclus un contentieux sur une location par une entreprise nationale, sur le règlement, ce montant ne sera jamais admis en non valeur.

Par ailleurs, le trésor public nous a informé que le taux de recouvrement des recettes pour la ville de Leffrinckoucke était très satisfaisant avec un niveau de 99,5 %. »

P. BERTELOOT : « *Petite curiosité, M. le Maire, TEM c'est taxe d'enlèvement des ordures ménagères ? Pourquoi c'est la ville qui doit le payer pour un défaillant ? Apparemment.* »

J.P. MOUGEL : « *C'est peut être une location ?* »

G. HOEDT : « *Donc, M. Berteloot, cela concerne, à l'époque, des locations de garages, et les personnes n'ayant pas payé leurs taxes d'enlèvement d'ordures ménagères, avant ils les payaient à la ville et la ville payait aux impôts. Et dorénavant, les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères sont directement payées aux impôts. Et c'est pour cela que c'est une admission en non valeur.* »

Délibération n° 5

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « GROUPES » OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.

L'office de tourisme et des congrès communautaire dispose d'un service dédié à l'accueil de groupes, Considérant le partenariat mis en place depuis plusieurs années afin de faire venir des groupes au Fort des Dunes,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention adoptée par délibération du conseil municipal n° 3_5 en date du 25 septembre 2019,

Considérant le projet de convention prévoyant une réduction tarifaire de un euro,

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention.

QUESTIONS ÉCRITES

O. RYCKEBUSCH : « *Nous allons passer aux questions, nombreuses questions, il y a des questions qui sont communes, donc je vous propose, M. Berteloot, si vous le voulez bien, de relire vos questions et j'y apporterai la réponse. Merci* »

P. BERTELOOT : « *Merci, M. le Maire. Alors on parlait des aubettes commerciales de la plage. Deux aubettes commerciales ont été implantées sur le parvis devant l'Office de Tourisme à la plage. Nous voudrions savoir quelle procédure a été utilisée pour les attribuer et quels commerçants ont été retenus ?* »

O. RYCKEBUSCH : « *Donc, tout d'abord, il est important de savoir que ces aubettes ne sont pas le projet qu'avait l'ancienne municipalité. C'est à dire que ce n'est pas la mairie qui a acheté les aubettes. Ce sont des personnes qui sont venues avec leur propre matériel, y compris, les bâtiments. Maintenant, concernant la procédure, c'est assez simple. Il y avait un engagement qui avait été fait par l'ancienne municipalité de faire venir, une promesse qui avait eu lieu en décembre 2019, d'accepter que Lucas Richard puisse venir sur le parvis. Donc j'ai simplement, notre équipe a simplement reconduit l'engagement qui avait été fait par l'ancienne municipalité. Ensuite, il y a eu une autre demande, au mois de juin, qui était celle de M. Rama, M. Rama a eu une convention qui a été faite, il a aussi pu travailler. Donc voilà, il n'y a pas eu de choix à faire, en fait, tout ce qui a été demandé a été validé, tout simplement.* »

P. BERTELOOT : « *Bon, parce que la question a été posée par d'autres commerçants qui auraient bien voulu en bénéficier aussi. Voilà, tout simplement. Cela aurait mérité, quand même, une consultation.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Alors, c'est compliqué. C'est compliqué, pourquoi ? Parce que nous sommes arrivés le 5 juillet, parce que les commerçants ont subi, et je le redis à chaque fois, mais ils ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec une ouverture qui a été repoussée, repoussée et repoussée, et un chiffre d'affaire qui est tombé en berne pour beaucoup. Donc il fallait être réactif. Moi, quand je suis arrivé, je n'ai pas vu plein de demandes. J'ai vu M. Rama qui était installé, et il y avait une demande qui était en suspens, mais qui avait été validée oralement par l'ancienne équipe. J'ai simplement poursuivi le projet et accepté à ce qu'il puisse s'installer. Et puis je pense que les retours qui ont eu lieu cet été étaient plutôt favorables. Je pense que cela s'est bien passé. Voilà M. Berteloot.* »

P. BERTELOOT : « *Excusez-moi, c'est une autorisation pour la saison ou définitive ?* »

O RYCKEBUSCH : « *Pour la saison.* »

P. BERTELOOT : « La deuxième question traite du SIDF. Alors que le budget global du SIDF n'a pas évolué entre 2019 et 2020, nous avons pu constater une augmentation d'environ 18 % de la part prélevée pour cet organisme au niveau des impôts fonciers. Pouvez-vous nous en donner l'explication ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, il en résulte schématiquement que la situation tient à un facteur, la situation de l'usine des Dunes, je pense que cela vous le saviez, qui a malheureusement vu sa base foncière fortement diminuer. Compte tenu de cette situation générale, qui est donc extérieure à la décision du syndicat, eu égard au fait que le syndicat a voté le même produit depuis quelques années, celui-ci s'est donc réparti sur une assiette plus petite, et il y a donc eu une répartition sur le contribuable. Ceci étant dit, si on parle en numéraire, c'est quelques euros, ce n'est pas non plus des grosses sommes. Par contre, vous aviez interpellé, M. Berteloot, je me rappelle, le 19 décembre 2019, à un conseil municipal qui a eu lieu au SIDF, sur le fait que la ville de Leffrinckoucke payait beaucoup trop par rapport à d'autres villes. Je suis d'accord avec vous. La participation, parce que c'est le mot qui avait été employé à l'époque, j'étais présent, je m'en souviens, cela représente plus de 400 000 €, je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est assez conséquent. »

P. BERTELOOT : « C'est la part non fiscalisée, 258 000 €. »

O. RYCKEBUSCH : « Voilà, donc la part sur la partie fiscalisée c'est 125 000 €, et la partie non fiscalisée c'est 292 000 €, 265, alors que Bray-Dunes, sur cette part non fiscalisée ? »

P. BERTELOOT : « 45 000 ou 50 000. »

O. RYCKEBUSCH : « 46 055. C'est là qu'il y a un souci. Par contre, à priori, il n'existe pas de clé de répartition. Ce qui veut dire que c'est au délégué d'avant et de maintenant de pouvoir renégocier au SIDF cette part qui, pour moi, aujourd'hui n'a pas de sens. Elle n'a pas de sens. Je pense que vous vous étiez battu plus que de raison, et c'est un débat qu'on aura et je ne sais pas où on va aller, mais moi, je verrai tout logiquement que si tant est que ce chiffre, le total doit rester identique, eh bien qu'il y a peut être quelqu'un qui monte et quelqu'un qui descend. Celui qui monterait, ce serait Bray-Dunes, celui qui descendrait ce serait Leffrinckoucke. »

P. BERTELOOT : « C'est ce que j'avais demandé, M. le Maire, et je vous souhaite bon courage. »

O. RYCKEBUSCH : « Nous sommes une équipe M. Berteloot. Donc voilà l'explication. Alors, c'est clair que c'est totalement injuste, mais en tout cas, on s'est déjà renseigné, on est allé chercher les informations et j'ai rencontré, pas plus tard qu'hier après-midi, M. Rapy qui est le nouveau directeur au trésor public, avec qui on a eu vraiment un échange pour essayer de bien comprendre les tenants et les aboutissants, et vous savez comme moi, cela fait quatre mois que nous sommes là, donc maîtriser l'ensemble des dossiers, on essaie au mieux, c'est pour cela que les journées sont à rallonge. En tout cas, nous avons les données aujourd'hui, et on ne manquera pas, avec notre Vice-Président au SIDF, je vais d'ailleurs lui laisser la parole, de pouvoir intervenir sur ce dossier. »

J.P. GOKELAERE : « Au niveau de la clé de répartition, on en a discuté avec M. Rispal pas plus tard que ce matin, la clé de répartition était la richesse des communes évaluée en l'an 2000. Donc c'est pour cela que en l'an 2000, manifestement la ville de Leffrinckoucke était beaucoup plus riche que la ville de Bray-Dunes, mais cette clé de répartition date de vingt ans, il est tout à fait cohérent et pertinent de la remettre en cause, et donc c'est un débat qu'on a tout de suite entamé dès qu'on y est arrivé. »

P. BERTELOOT : « Oui, vous parlez de la part non fiscalisée. Mais s'agissant de votre réponse sur la part fiscalisée, M. le Maire, moi je regrette, mais même si cela ne représente que quelques euros, il n'y a quand même pas de raison que ce soient les contribuables Leffrinckouckois qui paient, tout au moins ceux qui paient l'impôt foncier, parce que tout le monde ne le paie pas, pour des baisses d'assiette, en particulier dues à la mauvaise situation de l'usine des Dunes. »

J.P. MOUGEL : « Effectivement, c'était la richesse proportionnelle de l'usine des Dunes qui expliquait cette clé de répartition, je crois que l'évolution de l'usine des Dunes va imposer de la remettre en cause. Et si un contribuable un peu procédurier voulait contester, je crois qu'il y aurait certainement beaucoup à dire sur cette répartition et sur l'évolution actuelle de l'impôt foncier sur chaque contribuable au titre de l'impôt foncier actuellement à Leffrinckoucke. »

N. HENNI : « Simple évocation à ce stade des échanges, M. le Maire, à rappeler tout de même que nous avons perdu le bénéfice du ramassage des encombrants qui était le fait du syndicat, que nous l'avons perdu et dans le même temps, on avait appris sur le coup que nous étions la deuxième ville contributrice. Donc, les Leffrinckouckois ont perdu un service, et par ailleurs, ils voient leur participation exploser, et si je ne m'abuse, cette décision avait été prise par quelqu'un que vous connaissez bien, puisque qu'il s'agit de M. Paul Christophe, et lorsqu'il avait été, à l'époque, interpellé, il avait considéré que le ramassage des encombrants

ne pouvait pas constituer un élément de mission du SIDF ce sur quoi, évidemment, nous n'étions, pour ce qui nous concerne, pas d'accord, mais le fait est que on a perdu un service et malgré tout, on paye les yeux de la tête les services globaux du syndicat. »

O. RYCKEBUSCH : « Effectivement, je le connais bien, mais comme vous. Par contre, nous on saisit aujourd'hui le dossier, nous n'étions pas dans l'opposition. On ne manquera pas d'interpeller, j'ai toute confiance en mon Vice-Président en charge des finances au SIDF, pour pouvoir intervenir, et nous le ferons nous, ici, et moi en tant que Maire, donc on se battra pour faire réactualiser cette assiette effectivement. Donc pour l'instant, c'est incohérent, je vous l'accorde, mais il faut bien qu'on avance, donc on fera le nécessaire. »

P. BERTELOOT : « Situation de l'école de musique : depuis la réouverture de l'école municipale de musique après confinement, un professeur est parti en rupture conventionnelle et d'autres sont en arrêt maladie. Ils n'ont pas été remplacés et leurs cours n'étaient donc pas assurés, ce qui a provoqué une vive inquiétude chez les adhérents ou leurs familles, qui se sont organisés en collectif. A la suite d'une réunion en mairie avec celui-ci, une solution partielle et provisoire a été trouvée pour remplacer les absents. Quelle solution allez-vous apporter pour pérenniser le bon fonctionnement de cette école, pour laquelle la CUD nous octroie une aide financière, compte-tenu de son caractère intercommunal ? »

O. RYCKEBUSCH : « Avant d'y répondre, je vais laisser M. Henni poser aussi une question sur l'école de musique, comme cela je..., merci. »

N. HENNI : « Oui, j'ai la faiblesse de penser, cher collègue Berteloot, que ma question est peut être un peu plus précise. »

P. BERTELOOT : « Ah, je n'en doute pas. »

N. HENNI : « Mais elle va dans le sens de vos inquiétudes, évidemment nous les partageons totalement. M. le Maire, vos décisions récentes concernant l'école de musique suscitent de réelles inquiétudes au sein des parents d'élèves. Un collectif s'est ainsi constitué pour défendre et promouvoir un équipement qui est apprécié de tous et contribue directement au rayonnement de notre ville. Vos réponses à leurs inquiétudes nous semblent, à ce jour, insuffisantes sur plusieurs points essentiels concernant le personnel. Tout d'abord, le poste de professeur, supprimé en juin, sera-t-il remplacé ? Même question pour les heures de vacation supprimées à la même période. Enfin, les deux départs en retraite, prévus en 2021, seront-ils remplacés par des postes statutaires ? Pouvez-vous, M. le Maire, nous apporter des réponses claires et précises à ces questions ? »

O. RYCKEBUSCH : « Donc, tout d'abord il y a eu un départ au mois de juin, effectivement, une rupture conventionnelle, ce poste n'a pas été supprimé, premièrement. Deuxièmement, il y a eu un arrêt maladie d'une personne qui était professeur de trompette, c'est ce qui a un peu posé problème dans le sens où les arrêts maladie, vous le savez comme moi, ce sont des arrêts au mois le mois. Donc on ne peut pas remplacer quelqu'un pour un an en ne sachant pas si la personne va revenir. Juste pour votre information, l'équipe municipale, avec l'administration générale, a tout de suite travaillé, dès notre arrivée au mois de juillet, pour pouvoir réorganiser cette école de musique. Nous avons rencontré le 27 août l'ensemble des professeurs pour leur expliquer qu'il faudrait se réorganiser. Et ils l'ont fait sans rien dire. Le lundi qui suivait, ils nous proposaient une réorganisation. Nous n'avons jamais rien imposé, jamais ! Je ne peux même pas vous dire aujourd'hui quels sont réellement leurs domaines de compétences instrumentales, ils se sont organisés et ils nous ont proposé une organisation qui permettait de satisfaire tout le monde. Tout le monde ! J'insiste ! Les seuls créneaux qui ont disparus ce sont des cours de piano en cours particuliers. Tous les autres instruments ont été honorés. Tous ! Concernant l'éveil musical et la culture musicale à l'école, la crise sanitaire aujourd'hui ne nous autorise pas à pouvoir le faire. Maintenant j'aimerais quand même apporter quelques petites précisions. Effectivement il y a une aide de la CUD, une dotation de solidarité dont le montant est de 162 268 €. A Leffrinckoucke, il y a 200 élèves, 37 % de Leffrinckoucois, il y a un reste à charge de 135 236 €, cela coûte plus de 600 € par élève. Cela c'est du cas concret. Maintenant, il n'a jamais été dit que nous ne continuerons pas à faire en sorte que la culture musicale se développe à Leffrinckoucke. Nous sommes arrivés au mois de juillet, vous comprendrez, je l'espère, qu'on ne peut pas faire de choix sans comprendre le dossier. Nous avons appris qu'il y avait une personne qui est partie en rupture conventionnelle, nous avons appris ensuite qu'il y avait quelqu'un en arrêt maladie, donc nous avons fait le nécessaire pour faire en sorte que les services soient rendus, chose faite. Effectivement, il y a un collectif, mais comment voulez-vous qu'il y ait un débat sans que l'on puisse d'abord discuter ? Un débat c'est autour, on se met autour de la table, on discute, on échange, il y a cela qui ne va pas, il y a cela qui va. Cela ne s'est pas passé comme ça. Moi, j'ai travaillé avec ma directrice générale des services sur une réorganisation, aujourd'hui toutes les villes connaissent les réorganisations, c'est pour faire des économies demain, et cela je pense que vous le savez tous, c'est comme cela. Réorganiser ce n'est pas rendre moins de services. Réorganiser c'est tout simple.

Par contre, il y a un collectif qui s'est créé, effectivement, et ils ont mis la charrue avant les bœufs. C'est à dire qu'ils ne nous ont même pas laissé l'occasion de nous exprimer, et on les a reçus. On les a reçus, par contre plusieurs fois, et cela a duré quand même longtemps, c'est la preuve qu'on est quand même pour le débat, parce qu'on a fait plusieurs fois le tour de l'horloge. Mais vous savez, à un moment donné, il faut qu'on puisse aussi échanger, discuter et voir la situation globale de la ville de Leffrinckoucke. Concernant les emplois, les départs en retraite, dont vous avez parlé, M. Henni, qui vont arriver au printemps, on verra bien, on est en 2020, on verra bien. Pour l'instant nous sommes, je vous l'ai dit tout à l'heure, occupés de réorganiser l'ensemble des services de la ville. Nous avons réorganisé le service technique dans sa totalité, de façon à ce que ce soit le plus efficace possible, pour répondre à toutes les demandes et être, vraiment, opérationnel sur le terrain. Maintenant, concernant les autres services, cela va arriver dans les semaines qui viennent. Laissez le temps à nos équipes de travailler, ce n'est pas quelque chose comme cela qui se fait d'un seul coup d'un seul, cela demande de la logique, il y a le côté humain à prendre en compte, et il y a surtout ce que l'on veut faire au bout du compte, donc on aura cette discussion si vous voulez bien dans un délai proche. Laissez passer pour l'instant la situation que l'on doit gérer et qui est compliquée. On aura cette discussion l'année prochaine. Voilà ce que je peux vous dire sur l'école de musique. »

N. HENNI : « M. le Maire, je ne veux pas commenter les conditions dans lesquelles ce collectif s'est créé et les relations que vous entretenez avec lui. Ce que je constate c'est que les parents d'élèves ont reçu une lettre signée de vous indiquant, pardonnez-moi de l'exprimer comme cela, mais assez brutalement la disparition des cours de trompette à l'époque, puisque c'était le sens du courrier que vous avez adressé aux parents. Aujourd'hui, très précisément, selon les informations dont nous disposons, s'agissant de l'éveil musical, une séance de 45 mn a été supprimée. Sur la formation musicale, un cours de 1h30 a été supprimé. Sur les ateliers de musique actuelle : 2h15 en moins. Sur les cours de guitare : 4h45 en moins. Sur les cours de hautbois c'est 4h15 en moins. Les cours de trompette c'est 2h en moins. L'encadrement d'orchestre c'est 1h30 en moins. Et l'orchestre à l'école à Favresse et Bonpain ce sont 3h45 supprimées. Allez-vous oui ou non remettre en place ces horaires ? Les compenser ? »

O. RYCKEBUSCH : « M. Henni, concernant l'éveil musical, notamment nous ne pouvons pas le remettre en place, on ne peut pas aller dans les écoles. »

N. HENNI : « Oui, on est bien d'accord là-dessus. Mais, je parle d'après. Vous conviendrez avec moi, le fait de dire que s'agissant du remplacement des deux départs en retraite : « nous verrons », n'est pas une réponse satisfaisante. »

O. RYCKEBUSCH : « Par contre, j'aimerais savoir comment vous avez obtenu tous ces chiffres ? Cela m'interpelle tout de même, parce que ces chiffres là, moi même je ne les ai pas. Donc j'aimerais bien avoir vos sources. »

N. HENNI : « Eh bien vous avez face à vous, cher M. le Maire, un mélomane accompli, un parent d'anciens élèves qui ont été très assidus à l'école de musique pendant plus de dix ans, et ces informations qui sont... Enfin je suis étonné que vous ne les ayez pas. Mais je me réjouis de pouvoir vous les donner. En tout cas, ce sont des informations qui sont sûres, qui sont vérifiables, et je vous invite d'ailleurs à le faire. »

O. RYCKEBUSCH : « Moi, je vais tout de même vous dire quelque chose M. Henni. J'ai totalement confiance aux techniciens, en mon responsable de la culture, concernant la remontée d'informations. Les informations que vous évoquez là, je ne les ai pas. Je n'ai pas les mêmes. Ce que je sais c'est qu'aujourd'hui l'ensemble des activités musicales qui avaient lieu sont remplacées. Je vous rappelle tout de même qu'on parle d'une personne qui est partie en rupture conventionnelle qui faisait du hautbois et du piano, le hautbois a été remplacé. Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Ensuite, on parle d'un professeur de trompette, on a recruté de la vacation, les cours de trompette sont assurés. Et ensuite, l'ensemble des profs s'est réorganisé. Alors effectivement, ce n'est peut être pas le même prof qui faisait du hautbois, mais on m'excusera, moi, je ne leur ai rien imposé. S'ils se sont proposés pour faire du hautbois, c'est qu'ils en avaient les capacités. Je ne suis pas prof de musique, je ne sais pas ce qu'ils sont capables de faire, s'ils l'ont fait, c'est en toute connaissance de leurs compétences, c'est tout. Donc, maintenant par contre, je regarderai de près les informations que vous avez mises et puis on pourra en parler à une prochaine réunion, mais je vérifierai tout de même. »

N. HENNI : « Merci M. le Maire de mettre en cause ma probité. Mais sur ces questions là, je veux simplement vous faire remarquer qu'on ne s'improvise pas professeur de piano, on ne s'improvise pas professeur de hautbois, on ne peut pas enseigner la guitare aujourd'hui et décider d'enseigner le xylophone ou le balafon demain. Ce sont des disciplines en soi qui requièrent des compétences propres. Vous ignorez probablement qu'un certain nombre d'élèves de grande qualité, ayant beaucoup de talent, ont une expérience du hautbois, une pratique du hautbois qui est supérieure à celle de l'enseignant qui s'est proposé volontairement d'enseigner. Vous imaginez bien que cela pose problème, et qu'il faut, je crois, là très raisonnablement, revenir aux enseignements tels qu'ils étaient proposés.

Ne cassez pas l'école de musique, ne la fragilisez pas. J'ai eu l'occasion de vous dire à l'occasion d'autres débats que la culture était importante en notre ville, elle l'est d'autant plus aujourd'hui où nous vivons des moments compliqués et difficiles, et que ce n'est franchement pas le moment de fragiliser nos équipements culturels. La ville de Leffrinckoucke se distingue justement par le fait qu'elle dispose d'un nombre d'équipements et de services de ce type. De grâce, de grâce, ne les fragilisez pas. »

O. RYCKEBUSCH : *« Alors, tout d'abord cela représente trois élèves, effectivement qui sont en troisième cycle. Par contre, nous avons recherché à retrouver un professeur de hautbois. On n'a pas trouvé. On a six élèves en hautbois pour 3 heures. Par contre, on n'a pas trouvé de professeur de hautbois. Par contre, je vois que vous êtes un grand musicien, M. Nourredine Henni, comment ? »*

N. HENNI : *« Un mélomane. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Donc moi aujourd'hui, on a fait tout ce qu'on pouvait pour rendre les services, c'est fait. Effectivement, il y a quelques personnes qui ne sont pas d'accord. Après, le contexte est là, on ne peut pas faire autrement. En tout cas, on a fait ce qu'il fallait. »*

P. BERTELOOT : *« Bureaux du maire et des adjoints : Vous déclarez apparemment que les finances de notre ville ne sont pas au mieux. Était-ce le moment de refaire les bureaux du Maire et de ses adjoints et quel a été le montant de ces travaux ? »*

O. RYCKEBUSCH : *« Comme je le disais tout à l'heure, là cela me fait sourire, vous voyez, nous passons des heures à la mairie. Donc, comme on y passe des heures, autant que cela se passe dans de bonnes conditions. Le coût des travaux, je vais vous le dire. Pour le logement du concierge qui était abandonné depuis longtemps, trop longtemps même, il a été réhabilité, il est entretenu, il a été revu électriquement, le bureau du Maire, effectivement, il y a eu une nouvelle peinture plus jeune, plus dynamique, nous avons refait le sol, nous avons refait l'éclairage, il y avait énormément de luminaires qui étaient désuets, nous avons mis du led, divisé par trois le nombre d'appliques et je vous laisse imaginer de combien on va diminuer demain les factures, donc le montant total s'élève à 7500 €, faits en régie, donc on pourra récupérer le FCTVA. Donc voilà pour cette question concernant les travaux faits dans ces deux parties. Enfin il y a eu votre ancien bureau aussi, M. Berteloot, qui a été refait, donc peinture, donc voilà. »*

P. BERTELOOT : *« Cela ne m'empêchait pas de travailler. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Non, peut être, mais à un moment donné, je pense qu'il faut aussi redonner un peu de peinture, c'est ce qu'on appelle du rafraîchissement. »*

P. BERTELOOT : *« Agence postale communale : La nouvelle agence postale communale devait être transférée dans les locaux de la gare rénovée. Nous vous rappelons que le financement de la Poste en investissement, environ 50 000 €, était conditionné à son démarrage avant la fin de l'année. Or, vous avez annoncé que l'APC sera implantée dans le complexe administratif et que les locaux prévus dans la nouvelle gare seraient affectés à une autre activité, on ne sait pas trop laquelle d'ailleurs. Nous nous étonnons de ce choix car la gare était l'espace central idéal pour les habitants de Leffrinckoucke et aussi des autres communes limitrophes, la poste la plus proche étant située dans le centre de Malo ou de Rosendaël. Et comme vous avez exprimé votre souci pour les commerçants, j'ajouterai que c'était aussi un emplacement stratégique idéal par rapport à nos commerces existants. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Alors effectivement, il y aura 300 mètres de plus à faire. 300 mètres pour certains et 300 mètres pour d'autres, je pense à ceux qui habitent au village, il y aura 300 mètres de moins. Donc d'un côté on fait plaisir à l'un et pour l'autre 300 mètres, donc ce n'est pas cela qui va aggraver la situation. Concernant le choix de la municipalité de mettre cette APC au sein même de la mairie, c'est parce qu'il y a une personne qui sera détachée, entre guillemets, mise à disposition de l'agence postale communale, mais vous savez comme moi que le taux de fréquentation, et on pourra en parler quand on aura fini notre petite étude, on pourra demain vous dire s'il y a des créneaux qui restent vraiment vides et pendant combien de temps, et en mettant cette agence ici elle pourrait faire en même temps d'autres missions, et surtout, si demain elle est en arrêt pour une raison ou pour une autre, qu'on puisse la remplacer facilement. Parce que là, il y a un engagement de la municipalité avec la poste. L'engagement, si nous c'est ici, ce sera beaucoup plus simple que là-bas. Ensuite concernant les 50 000 €, la question de M. Mougel de tout à l'heure. Donc, les 50 000 €, s'il y avait eu le moindre risque qu'on perde cette subvention, nous ne l'aurions pas fait. Par contre, j'ai rencontré Mme Deleplanque, la cheffe de projet, ainsi que M. Cadart, directeur du secteur, pour s'assurer du maintien de la subvention. Donc la subvention est maintenue dans son intégralité, et nous avons également obtenu ordinateur, imprimante, scanner, qu'on pourra mettre à disposition, donc en plus, des habitants de Leffrinckoucke, pour pouvoir faire des recherches sur internet, tout le monde n'a pas la chance d'avoir du numérique, donc ce sera aussi le bon moment.*

Et en plus, cela permettra avec ces 50 000 € de pouvoir réhabiliter le hall d'entrée, faire donc l'agence postale, mais faire aussi l'agencement de tout le hall d'entrée, ce qui est plutôt intéressant. Donc, nous sommes occupés aujourd'hui avec des architectes pour voir ce qu'on pourrait faire et ce que je peux vous proposer, c'est que dès que nous avons défini le projet, parce qu'il y a quand même une date à tout cela, c'est qu'il faudrait absolument que cela soit commencé pour le 31 mars, donc il faut qu'on aille vite, mais ce que je peux vous proposer c'est que l'on puisse se rencontrer pour que vous puissiez participer et échanger sur ce dossier là. Donc voilà un peu la raison pour laquelle on a mis l'APC ici, et concernant maintenant l'utilité même de la gare, on a souhaité pouvoir demain, on ne sait pas encore quoi comme activités, mais de pouvoir faire là-bas que cela devienne un vrai lieu d'animations. Donc si cela devient un vrai lieu d'animations, je ne suis pas inquiet demain pour nos commerçants. Le monde appelle le monde. Donc demain, on trouvera ensemble les animations, et on a la chance, à la ville de Leffrinckoucke, d'avoir des personnes, notamment une personne qui vient d'avoir son concours animateur et qui a été nommée, donc cette personne là, ce sont des personnes quand même qui sont compétentes, et on va chercher ensemble des activités et on va faire participer les habitants, on va faire participer nos associations, et on va réfléchir, ensemble, sur ce qu'on peut faire sur ce bel emplacement et ce beau projet qui a été mis en place. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui de l'APC. »

N. HENNI : « Oui, M. le Maire, nous avons eu un débat lors du mandat précédent à propos de la disparition du service public de la poste, et nous restons, évidemment, toujours très réservés quand il s'agit de participer à la casse de service public de manière générale, et quand on réduit les services. La précédente municipalité a estimé devoir accompagner ce désengagement de la poste. Elle l'a fait en toute responsabilité, on lui concède que, effectivement, le service n'a pas disparu, en tout cas il existe, sauf que la charge de ce service s'est déplacée vers les finances municipales. Et cela c'est toujours très regrettable parce que cela introduit aussi un problème d'égalité puisque que, comme vous le savez, les Malouins, les Rosendaliens, les Dunkerquois n'ont pas à payer leur service de la poste. Les Leffrinckouckois ont à payer le service de l'agence postale et cela c'est un vrai problème. Je me suis toujours interrogé sur les raisons pour lesquelles l'ancienne majorité n'avait pas fait le choix de négocier avec la ville de Dunkerque ce transfert de la poste vers l'agence postale. Je vais m'expliquer. La zone d'achalandise de cette agence postale va bien au-delà des limites de la ville de Leffrinckoucke. Je dirais même que ceux qui en bénéficieront sont peut être plus nombreux situés à l'extérieur de la ville que les Leffrinckouckois. Si vous dressez un cercle concentrique autour de la gare, ce sera un tout petit peu moins vrai autour de la municipalité, mais cela reste pertinent, de 500 mètres, vous y trouvez une concentration d'habitats avec les immeubles collectifs de Malo terminus, de la rue des moineaux, mais également de la résidence du vent qui se situe en face de la résidence des moineaux, vous avez tout le quartier de la tente verte qui aura accès à l'agence postale sans payer un sou. Et je crois qu'il serait temps que la municipalité fasse cet examen, qu'elle aille voir la ville de Dunkerque pour dire que ce service elle ne peut pas être la seule à le prendre en charge alors que les Rosendaliens, les Malouins en bénéficieront, et en bénéficieront dans des proportions substantielles. Là, on retrouvera un peu d'égalité ou autrement on aura une charge qui pourrait être moins élevée pour la commune. »

O. RYCKEBUSCH : « Il est évident que la poste s'est un peu désengagée de ses responsabilités, c'est une certitude. Par contre, c'est un débat que j'ai déjà eu avec le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ; ils n'interviendront jamais dans un transfert d'un quelconque service concernant la poste. Il y a la poste et il y a la ville. Aujourd'hui, on poursuit le projet de l'ancienne municipalité, nous verrons, parce que c'est une convention, nous verrons si, on ne va pas parler de rentabilité, si c'est gérable ou pas par la ville de Leffrinckoucke. C'est un coût puisqu'il y aura un agent, il y aura les fluides, etc. Effectivement, il y aura une subvention mensuelle de l'ordre de 1 007 € ou 1 008 €, enfin on va enlever les euros, ce qui pourrait, parce que ce n'est pas un temps plein non plus qui est mis à la poste, c'est un temps partiel, ce qui veut dire que la masse salariale est compensée tout de même. Donc, c'est un service, j'entends que la situation, le positionnement de la poste aujourd'hui fait que, effectivement, les villes qui sont à côté vont venir chez nous, effectivement. Mais moi, je vais aussi des fois à la poste à Rosendaël. Ils pourraient dire la même chose, je vais là bas aussi. Donc, c'est un service pour notre population, je dirais ce qui est le plus regrettable dans tout cela, c'est qu'il n'y ait plus de point de retrait d'argent, de monnaie. Maintenant, on ouvre la poste ici, en mairie, on fera des points d'étape quand ce sera nécessaire, on verra, la convention existe mais elle peut très bien, demain, ne plus exister. Donc on va réfléchir ensemble, mais aujourd'hui il y a un engagement qui a été fait, moi je ne suis pas là non plus pour refaire et défaire, tout saboter, on va poursuivre le projet et nous verrons bien ce que cela donne demain. Donc voilà ce que je peux dire sur l'APC à ce jour. »

P. BERTELOOT : « Circulation au village : l'aménagement réalisé par la CUD devant l'école du village a permis de supprimer les deux étranglements de circulation situés de part et d'autre, à la satisfaction de tous. Y aura-t-il d'autres plateaux ralentisseurs prévus pour le village ? »

O. RYCKEBUSCH : « Alors la rue Sainte Catherine, pour ne pas la citer, c'est une départementale. Vous savez, comme moi, toute la complexité concernant l'aménagement de cette voirie. Nous comptons sur, justement, les comités de quartiers et les réunions d'habitants pour pouvoir réunir les idées de chacun, et pouvoir échafauder quelles étaient les demandes des uns et des autres.

Aujourd'hui, le contexte sanitaire fait que nous n'avons même pas pu parler ce soir de la mise en place des comités de quartiers, donc ce sera repoussé à une date ultérieure. Voilà M. Berteloot. »

P. BERTELOOT : « Situation de l'usine des Dunes : lors du dernier Conseil Municipal, nous vous avons interpellé à ce sujet. Vous nous aviez répondu que vous alliez demander une rencontre avec les dirigeants de Schmoltz-Birchenbach pour faire le point de situation. Les événements vous ont précédé et la « Voix du Nord » a annoncé le 17 octobre un troisième plan social avec 69 suppressions d'emplois. Le même journal parle maintenant de fermeture totale dans un proche avenir. Sans parler des conséquences sociales pour les salariés concernés, quelles mesures et quels projets envisagez vous pour compenser la perte financière pour la commune que va engendrer cette éventuelle fermeture ? »

O. RYCKEBUSCH : « Je vais proposer à M. Henni, à M. Pedretti de poser la question, puisque c'est un sujet commun. »

M. PEDRETTI : « Non M. le Maire, je suis désolé, ce n'est pas une question que nous avons proposé, c'est une motion. »

O. RYCKEBUSCH : « Autant pour moi, effectivement, je vais donner la parole à Laurent MARCANT qui va pouvoir vous répondre M. Berteloot. »

L. MARCANT : « Bonsoir à tous. Donc effectivement, M. Berteloot, on a rencontré, pour la troisième fois, la direction du groupe Ascométal pour connaître la direction qu'ils veulent donner au site. Il est bien entendu que l'on a évoqué le PSE qui est en cours de 69 personnes, qui va être effectif au 21 avril, et la question que nous leur avons posée porte sur les projets qui sont à venir sur Ascométal. Le PSE découle de la situation sanitaire actuelle, l'usine actuellement tourne à 3 000 tonnes au lieu des 20 000 tonnes qui occupent la totalité du personnel. Donc ce PSE n'est pas mis en place pour arrêter l'activité, il est là juste pour tempérer et trouver des solutions qui vont normalement être investies dans les prochains mois. Gilles, tu m'arrêtes si je dis des bêtises. Donc, ils ont des investissements qui sont à venir, qui vont être, alors je ne suis pas un spécialiste du traitement thermique, donc je vais relire ce qu'ils m'ont donné. Donc il y a un gros investissement qui va être fait sur le traitement thermique à façon, Gilles tu peux prendre le relais là-dessus s'il te plaît ? »

G. HOEDT : « Non, sur le traitement thermique, il n'y a pas de projet en cours à l'instant T. La seule chose c'est que l'entreprise part dans une voie de diversification. C'est à dire qu'ils vont proposer sur le marché de faire des traitements thermiques pour, par exemple, faire un traitement thermique sur des tubes inox, chose qu'on ne fabrique pas dans l'entreprise. Donc c'est du travail, effectivement, à façon. L'exemple du tube inox, proposer des mises à longueur, du lopinage, proposer des écroutages, pour les métallurgistes c'est très important. Il y a donc tout cet aspect là, il y a ce qu'on appelle aussi une amélioration, je vais entrer un peu dans le technique, du lead time, c'est à dire entre le moment où il y a une commande qui est passée et le moment où le produit est livré, aujourd'hui il y a d'énormes difficultés dans la métallurgie pour, justement, réduire ce temps parce que, comme vous le savez, les gens travaillent à flux tendu. Donc je le commande, je l'ai besoin demain. Cela ne marche pas comme ça, vous le savez, dans une industrie métallurgique, donc, on travaille sur ces sujets là pour réduire les temps et pour aller sur des marchés qui nous permettront, justement, de développer cette activité. Il y a toute une réorganisation du flux métal dans l'entreprise qui est occupée de s'opérer, et en plus de cela, la recherche ailleurs aux États Unis, même si avec les taxations on a beaucoup de difficultés, mais la recherche de marchés qui permettent, justement, d'augmenter ce niveau de 3 000 tonnes qui est dérisoire par rapport à une capacité de 20 000 tonnes. L'usine des Dunes est, certes, comme j'ai coutume à le dire, en soins intensifs, mais elle n'est pas encore morte. Donc, ne mettons pas le cercueil dans le four avant que ce soit fait. C'est vraiment comme cela, et aujourd'hui la direction a la volonté de faire perdurer le site et de diversifier. Il y a trente ans, un peu plus, les directions de cette époque là ont fait le choix du tout pétrole, cela a permis de faire vivre l'usine des Dunes pendant trente ans. Aujourd'hui on est dans un virage. Ce virage, il faut l'appréhender et le prendre au mieux possible pour trouver les idées qui vont faire que le site puisse perdurer. »

P. BERTELOOT : « Vous exprimez votre position, la position de la municipalité, ou vous répercutez ce que vous a dit la direction de l'usine des Dunes ? »

G. HOEDT : « Là, j'ai plus réagi en tant qu'employé d'Ascométal et je le confesse. Mais c'est aussi ce qui a été évoqué lors des différentes entrevues que nous avons eu avec la direction locale d'Ascométal usine des Dunes. »

P. BERTELOOT : « Parce que vous savez, comme moi, que la direction locale de l'usine des Dunes elle est devenue..., bon c'est un..., je parle de la direction locale, bon c'est un grand commis de Schmoltz-Birchenbach. Si vous n'avez pas la bonne parole de M. Iller, moi je ne crois pas, permettez moi de ne pas croire tout ce que pourra dire la direction locale de l'usine des Dunes.

D'ailleurs, elle nous avait tenu, il y a un an, le même discours et on a vu ce que cela a donné. Chat échaudé craint l'eau froide. Et quand je parlais de compensation, je vous rappelle quand même que la taxe foncière de l'usine des Dunes c'était 650 000 €, qu'il y a eu un abattement cette année de 220 000 €, et l'année prochaine il y en aura encore un autre. Et quand je parlais de compensation, comment vous allez chercher à compenser environ 400 000 € de perte de taxe foncière ? »

L. MARCANT : « M. Berteloot, dans la réflexion et la discussion qu'on a avec Ascométal on sait que la solution n'est pas entièrement chez eux. C'est pour cela que, dans les diverses démarches et rencontres que nous avons faites, nous avons porté des projets conséquents qui pourraient s'implanter sur le site d'Ascométal et compléter, donc, une activité qui est déjà en place. Une première réflexion, je vais vous la donner, vous allez avoir la primeur, de 20 hectares est déjà en discussion avec le groupe Ascométal, pas une discussion locale, on parle vraiment du groupe Ascométal, d'autres projets d'envergure qui vont faire de Leffrinckoucke, je pense, un pôle d'excellence sont en réflexion encore sur Ascométal. Je ne parle pas du tout du parc photovoltaïque qui prendra sûrement beaucoup de place sur Ascométal, mais n'engendrera quasiment aucun emploi. Je vous parle de projets avec un fort pouvoir d'emplois. »

P. BERTELOOT : « Eh bien j'espère que l'avenir vous donnera raison. »

L. MARCANT : « Ce n'est pas l'avenir, M. Berteloot, c'est le travail qui nous donnera raison. »

O. RYCKEBUSCH : « Donc, je vais lire maintenant la motion de soutien aux salariés d'Ascométal déposée par le groupe « Leffrinckoucke Autrement ! ».

« Ascométal est, malheureusement, une nouvelle fois frappé de plein fouet par des suppressions de postes. Après les fermetures de l'aciérie et du laminoir, 69 emplois seront ainsi supprimés prochainement dans les dernières activités encore présentes sur le site de Leffrinckoucke... Ces pertes d'emplois auront des conséquences négatives inévitables pour des familles de notre commune ou de l'agglomération. C'est pourquoi nous voulons affirmer ici toute notre solidarité envers les salariés, légitimement inquiets pour leur avenir. Chacun sent bien que la pérennité même de l'usine est menacée, et au-delà, l'avenir d'une part de notre industrie locale comme Valdunes.

Nous pensons qu'il faut tout faire pour préserver l'emploi. Nous appelons donc à une mobilisation commune des élus et des habitants pour défendre l'usine des Dunes, à l'instar de ce qui s'est fait sur d'autres territoires également touchés par des suppressions de postes. Nous voulons que l'usine des Dunes reste une entreprise compétitive et d'avenir sur notre territoire. Les salariés peuvent compter sur notre soutien total et notre détermination pour préserver et développer l'emploi sur le site. » Je vous propose maintenant de lever la séance, je vous remercie. »

M. PEDRETTI : « M. le Maire, excusez moi, c'est une motion que nous soumettons au vote, et comme toute motion, il faut qu'il y ait un vote précisément du conseil municipal. Mais, si vous permettez rapidement, je rassure l'assistance, expliquer le sens de cette motion parce que ce n'est pas la première, malheureusement, que nous déposons sur le sujet, on est beaucoup intervenu lors du mandat précédent sur ce point avec, malheureusement, toujours les mêmes constats, et je rejoins M. Berteloot, les promesses n'engagent que ceux qui les croient, et on a entendu tellement de choses sur des projets d'avenir, et patati et patata, et au final, qu'est-ce qu'on constatait ? La désindustrialisation, des suppressions d'emplois, des promesses non tenues. Il faut, là dessus, M. le Maire, aller à l'essentiel. Nous, on a toujours dit sur ce sujet : « il n'y aura pas de majorité, pas d'opposition, on sera évidemment toujours derrière vous pour vous soutenir sur ce sujet, c'est évident », mais il faut élargir, évidemment, la mobilisation, demander à tous nos élus, y compris ceux qui ont le plus de poids, parce qu'on est lucide, vous le savez très bien, ce ne sont pas uniquement les élus de Leffrinckoucke qui comptent sur ce sujet, loin de là, les élus de l'agglomération et bien au-delà. Moi j'aimerais, on est en période de campagne régionale, on va y entrer en tout cas, il faudrait quand même que nos grands élus se montrent davantage sur ce sujet et disent des choses sur ce sujet. Ils ont été bien plus actifs sur d'autres défenses d'entreprises. Voilà c'est cela le sens de cette motion. On est tous là dessus mobilisés, et il faudra aussi réfléchir à : comment on implique les habitants ? Parce qu'on sait très bien que dans ce genre de dossier, et j'entends bien ce qui est dit, même si je trouve que les propos pour l'instant restent extrêmement vagues, mais on sait très bien qu'il faut que la population s'en mêle pour qu'on puisse peser davantage. C'est tout le sens de cette motion, il n'y a rien d'autre. »

L. MARCANT : « M. Pedretti, je vais encore une fois répondre à votre remarque. On travaille sans fanfare ni trompette, pas pour parler du sujet précédent, il est bien entendu que lorsqu'on va porter un projet à Ascométal on ne va pas avec notre bonne foi et notre bonne volonté. Il y a Dunkerque promotion qui est sur le sujet, il y a le projet TIGA qui est un projet d'envergure sur la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui va nous suivre sur la démarche, on a pas mal d'institutions qui sont aussi informées de la démarche qu'on a en cours avec Ascométal. Donc je tiens à vous assurer que le projet sera encadré comme il le faut par tous les élus locaux. »

G. HOEDT : « Et puis, si je peux me permettre aussi, M. Pedretti, comme l'a dit M. Berteloot, il y a eu tant et tant de promesses qui n'ont jamais été tenues. Aujourd'hui l'objet du travail que l'on fournit est, justement, de concrétiser les choses avant même de les annoncer. Parce qu'il y a eu tant de promesses sur lesquelles on n'a pas pu voir quoique ce soit aboutir, aujourd'hui on fait l'opération inverse. On travaille. On concrétise. Et on annonce seulement après. »

M. PEDRETTI : « Dernière chose, je ne mets pas du tout en doute votre bonne volonté. J'entends bien vos efforts. Je constate simplement qu'il y a des suppressions d'emplois et, quand même 69, vous avez entendu beaucoup de réactions politiques vous ? Pas moi. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, quand on ne voit pas les gens dans la rue, et qu'on ne les entend pas crier, c'est que le plan social s'organise plutôt bien. C'est une réalité. Ce n'est pas dans la rue qu'on résout les problèmes, M. Pedretti. On n'en est pas là aujourd'hui. Aujourd'hui il faut que tout le monde se sert les coudes et donne un avenir à l'usine des Dunes. On vient de vous le dire, interrogeons les salariés. J'imagine que vous l'avez déjà fait. Maintenant, je le dis toujours : ce ne sont pas ceux qui crient le plus qui sont le plus entendus. On fait le travail, si vous voulez vous y associer, vous serez associé, on fait le travail et on verra après. Cela c'est clair. L'inquiétude de l'usine des Dunes ce n'est pas d'hier. Par contre aujourd'hui, il faut bosser et c'est ce qu'on fait. Donc, c'est vrai qu'on ne met pas sur la place publique ce que l'on fait, mais en même temps, on n'a pas le temps. Nous sommes au travail, et vous savez, comme moi, que quand on est élu, les 8h-12h / 13h30-17h, cela n'existe pas, c'est tout le temps ! C'est comme cela, donc, on fera le travail et j'espère que vous vous associerez à nous. On a déjà aussi associé aujourd'hui les partis politiques, puisque vous parlez de politique, au niveau régional qu'on va rencontrer et associer dans la démarche. Parce qu'aujourd'hui il faut que tout le monde se mette autour de la table pour résoudre ce problème. C'est tout, et on fait le travail, et ensuite on verra. Donc, on y croit, on a envie d'y croire en tout cas, et celui qui ne croit plus, c'est fini. Et les plus belles choses que les hommes ont accomplies, c'est avec leurs rêves. Et pour le coup, je suis un grand rêveur. Donc je vous propose de lever la séance, excusez-moi, je dois la passer au vote. »

J.P. MOUGEL : « C'est une proposition de motion il s'agit de savoir si le conseil municipal vote pour ou contre. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui, effectivement, j'étais parti déjà... Nous allons donc passer au vote pour la motion. »

J.P. GOKELAERE : « On parle de voter une motion, de descendre dans la rue, de s'insurger, de prendre la parole, de faire des choses. Est-ce que ce n'est pas peut être un peu prématuré sachant qu'on a des négociations en cours ? Si d'un côté on a des négociations en cours, il y a des projets qui sont peut être en train d'avancer, et le conseil municipal va voter une motion. Cela ne me semble pas tout à fait cohérent, et personnellement, je suis très sensible à cela, parce que je suis un enfant d'ouvrier et je sais tout à fait ce que c'est, mais je pense qu'il n'est peut être pas heureux de parler de motion, c'est peut être prématuré. D'autant plus que faire profil bas d'un point de vue politique quand on sait très bien qu'on va allumer un feu mais avec très peu d'espoir, il est peut être plus intéressant, je pense, de pondérer, de travailler comme on le fait, il sera toujours temps de voter une motion et de se fâcher. Là je ne vois pas ce que cela apporterait, en l'état actuel, à part jeter de l'huile sur le feu et compromettre peut être des discussions qui sont en cours. »

O. RYCKEBUSCH : « Ce que je peux vous proposer, M. Pedretti, c'est qu'on puisse replacer cette motion au prochain conseil municipal avec une motion commune. »

N. HENNI : « M. le Maire, c'est une motion de soutien. Elle ne comporte rien d'outrageant à l'égard de quiconque. Elle n'est pas là pour empêcher des évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Il s'agit simplement de manifester sa préoccupation et son soutien. Nous sommes les élus de Leffrinckoucke et honnêtement, c'est le moins que l'on puisse faire. On sent bien à quel point nous sommes désarmés par rapport à ces décisions de grands groupes, si même cela vous ne consentez pas à le faire et à l'exprimer, alors franchement c'est inquiétant. »

J.P. GOKELAERE : « Juste exprimer mon point de vue, faire preuve d'humilité et attendre un petit peu. Dire oui on est solidaire, c'est tellement évident que pourquoi présenter cela ? On est d'accord avec vous, on est solidaire. Pour l'instant cela ne changera rien. C'est évident qu'on l'est tous. Comment on ne peut pas être solidaire d'une telle situation ? »

M. HENNI : « Il vous est donné l'occasion de l'exprimer publiquement, officiellement. On ne comprendrait pas que le premier magistrat de la ville ne soit pas derrière les salariés du groupe. Non mais, vous avez l'occasion de l'exprimer. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Henni, attendez s'il vous plaît. Vous ne comprenez pas que le premier magistrat n'est pas derrière... Non mais vous imaginez ce que vous êtes occupé de dire ? »

N. HENNI : « Non mais dans le cas où, effectivement, où vous ne mettriez pas au vote cette motion, vous pourriez effectivement être en décalage par rapport à ce que vous affirmez. Je ne doute pas du fait que, encore une fois, de la même manière qu'il n'y a aucun élu ici qui..., enfin c'est un sujet qui est unanime, sur lequel nous sommes tous d'accord, il faut le soutenir. Là, vous avez l'occasion de le faire, vous l'exprimez publiquement, et votre parole, M. le Maire, elle compte. Ce n'est pas la parole d'un quidam. Vous êtes le premier magistrat de cette ville, et il faut absolument que les salariés, et au-delà d'eux, les Leffrinckouckois et les Leffrinckouckois qui sont attachés à cette entreprise, puissent sentir qu'il y a du soutien. C'est simple. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Henni, cela n'enlève en rien l'engagement que j'ai en tant qu'individu, en tant que ma profession, vous savez tous ce que je fais au quotidien, par contre, je pense que dans le contenu de la motion, il y a des choses qui sont, à mon sens, pas tournées comme j'aurais voulu que cela soit tourné. Je propose donc, de mettre au vote et de repousser cette motion à un prochain conseil municipal. Laissez-moi finir M. Pedretti, s'il vous plaît, je vous donnerai la parole après ; et de repousser, et de se voir, si vous le voulez bien, entre aujourd'hui et le prochain conseil municipal pour travailler ensemble sur la motion. »

M. PEDRETTI : « Non M. le Maire ! J'ai vraiment du mal à comprendre pourquoi cela vous pose problème ? Parce que quand on a déposé cette motion, et on l'avait fait souvent au mandat précédent, cela n'avait jamais posé problème, je parle sous contrôle de M. Mougel, et au contraire, on avait des discussions vraiment intéressantes sur la situation Ascométal. Donc là j'ai du mal à comprendre, et je ne vois pas dans ce texte, ou alors il faut me le dire, ce qui pose problème. Quand on dit : « nous appelons à une mobilisation commune des élus et des habitants pour défendre l'usine des Dunes », une mobilisation qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on est prêt à chercher des solutions, cela ne veut pas dire forcément descendre dans la rue, même si moi je défends l'engagement syndical, et je défends les manifestations dans la rue. Je ferais remarquer d'ailleurs que, en réalité, et vous le savez très bien, l'histoire sociale le montre, que c'est lorsqu'il y a, au contraire, ce type de mobilisation que cela avance en réalité. C'est un contresens de dire l'inverse. Un vrai contresens, ou alors c'est idéologique. Mais si c'est idéologique, dites le, parce que là, pour le coup, vous faites de la politique sans le dire. Bon, dans cette histoire là, il faut être vraiment prêt du texte. Le texte ne dit rien de polémique. Il demande simplement à ce qu'il y ait un engagement de principe de tous les élus et de la population pour agir, pour se mobiliser. Se mobiliser cela veut dire agir pour défendre cette usine. Enfin c'est consensuel quoi. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors, pour information, c'est, à moins que je me trompe, toujours la majorité qui met en place une motion. Sauf qu'aujourd'hui il n'y a pas eu de discussions qui ont été faites. Donc, moi ce que je vous propose, ce que je vais mettre au vote, c'est de repousser cette motion au prochain conseil municipal. Nous nous verrons, ensemble, pour discuter de quelque chose qui soit entendable par tout le monde, et ainsi nous pourrions majoritairement voter. Donc, je vais soumettre maintenant au vote... M. Berteloot ? »

P. BERTELOOT : « Oui, M. le Maire, une ultime proposition qui pourrait arranger tout le monde, est-ce qu'on peut voter ce soir le principe du soutien aux salariés de l'usine des Dunes tout en réfléchissant davantage à une motion plus précise ? »

O. RYCKEBUSCH : « Tout à fait, je vais dans votre sens. On peut ce soir statuer sur le soutien qu'on porte à l'usine des Dunes, et nous réfléchissons, ensemble, à la mise en place d'une motion. »

N. HENNI : « Oui, mais si on tarde sur ce sujet c'est parce que vous ne prenez pas de décision. Il vous est proposé une motion. Cette motion nous vous demandons de la soumettre au vote, ou bien vous êtes pour qu'elle soit votée en l'état, et vous l'adoptez. Ou bien vous êtes contre et vous votez contre. Il n'y a rien de compliqué là-dedans. Si il existe une version médiane, s'il y a un mot, une phrase qui ne vous conviennent pas, proposez nous une formulation verbalement tout de suite ! Le texte n'est pas compliqué à écrire et adoptons l'amendement que vous souhaitez et prenons acte du soutien aux salariés de l'usine des Dunes. »

O. RYCKEBUSCH : « M. Nourredine Henni, jusqu'à preuve du contraire le Maire est maître de l'ordre du jour du conseil municipal. Donc je vais partir dans le sens de M. Berteloot pour valider en soi le soutien, effectivement, aux salariés du groupe et on repoussera à un prochain conseil municipal la motion. Maintenant je vais passer au vote. Donc concernant le soutien pour les employés, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? M. Nourredine Henni, nous sommes au vote, j'ai vu que vous n'avez pas levé la main, cela m'inquiète, cela veut dire que vous ne soutenez pas les employés, donc je vais donner une deuxième chance, je vous arrête s'il vous plaît. Donc je repasse au vote : soutien aux employés d'Ascométal, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **Unanimité**. Maintenant concernant le deuxième vote pour repousser la motion au prochain conseil municipal, et on se reverra, ensemble, pour pouvoir travailler ensemble sur le contenu : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **Vote** Merci, donc je lève la séance.

Juste pour que vous ayez une information importante concernant l'évolution, Mesdames et Messieurs, que je viens d'avoir de la situation sanitaire. A ce moment précis plus de 60 personnes sont en admission au CHD de Dunkerque, une bonne dizaine en réanimation, 3 décès depuis le début de la semaine et les chiffres risquent d'être catastrophiques pour la fin de semaine. Je tenais à vous partager l'information parce que c'est important qu'on puisse prendre conscience de la gravité de la situation. Je vous remercie et je ne vous le dirai jamais assez, prenez soin de vous et de vos familles. Merci à vous. »

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance.

S. DZIKOWSKI

G. HOEDT

M. LEMATRE

M. LILLIO

V. BOURGOIS

R. ELHOJJAJI

D. MARSHCAL

P. STRUK

J. LOPEZ

E. RICHARD

S. THOMAS

J.P. GOKELAERE

B. ETCHEVERRY

L. MARCANT

R. DANEL

M. COEUGNET

G. COLIN

C. D'HORDAIN

M. PEDRETTI

N. HENNI

P. BERTELOOT

C. DEHAESE

J.P. MOUGEL